



Rapport annuel 2020

## Bref historique et jalons de Cera

1998	4 juin	Création de KBC Bancassurance Holding SA ; les activités bancaires de la Banque CERA SCRL sont apportées dans KBC Bank SA. En échange de cet apport d'activités bancaires, Cera Holding SCRL détient une participation d'environ 38,5 % dans Almanij SA.  Cera et les Autres Actionnaires Stables concluent une convention d'actionnaires en vue d'assurer la stabilité des actionnaires d'Almanij.
2001	13 janvier	Scission des parts A d'un montant nominal de 24,79 euros en parts B et D d'une valeur nominale de respectivement 6,20 euros et 18,59 euros.
	4 avril	Introduction en bourse d'Almanjora SCA à Euronext Brussels.
2004	12 juin	Approbation par l'Assemblée Générale du changement de nom de Cera Holding en Cera.
	23 décembre	Suite à la fusion qui a conduit à la création de KBC Groupe (qui a été formellement approuvée le 2 mars 2005), la convention d'actionnaire existante a été modifiée et MRBB a également adhéré à cette convention.
2005	2 mars	Fusion d'Almanij SA et de KBC Bancassurance Holding SA, qui donne ainsi naissance à KBC Groupe SA.
2007	15 juin	Changement du nom d'Almanjora SCA en KBC Ancora SCA.
	8 août	Scission de l'action Almanjora selon un facteur 1,4.
2008 - 2009		Dans le contexte de la crise financière, KBC Groupe émet 7 milliards de titres de capital de base, souscrits par le gouvernement fédéral belge et le gouvernement flamand, chacun pour 3,5 milliards d'euros.
2011	22 décembre	Modification des statuts visant à étendre les cas dans lesquels les démissions de sociétaires peuvent être refusées ou suspendues temporairement.
2012	11 décembre	KBC Groupe réalise une augmentation de capital qui lui permettra, entre autres, de rembourser plus rapidement le solde de 3 milliards d'euros (auquel vient s'ajouter une prime de 450 millions d'euros) des instruments de capital de base émis en faveur du gouvernement fédéral, et, en même temps, de faire partie des banques européennes les mieux capitalisées et les plus liquides. Cera souscrit 3,1 millions de nouvelles actions pour un montant de 65,9 millions d'euros. Cette opération n'entraîne qu'une faible diminution de la participation de Cera dans KBC Groupe.
2013	28 septembre	Modification des statuts visant entre autres à créer davantage de flexibilité dans le cadre des futures souscriptions et démissions avec parts E.
	19 novembre	Après la vente par Cera, en bourse, de 4 millions d'actions KBC Groupe entre la mi-août et le début du mois de septembre, Cera vend 14,1 millions d'actions KBC Groupe via un placement auprès d'investisseurs institutionnels. Cera affecte le produit de la vente au rachat d'un prêt à terme accordé par KBC Bank et au remboursement (quasi intégral) des dettes à court terme auprès de KBC Bank.
2014	1 <sup>er</sup> décembre	Cera et KBC Ancora confirment, avec MRRB et les « Autres Actionnaires Stables », qu'ils prolongent - sous une forme actualisée - leur action de concert sur KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Les actionnaires concernés assurent ainsi le maintien de la stabilité de l'actionariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC. Dans ce cadre, Cera, KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables apportent toutes leurs actions à la convention d'actionnaire. Ils réunissent 40,4 % de toutes les actions du groupe KBC.
2015	décembre	KBC Groupe rembourse au gouvernement flamand tous les instruments de fonds propres de base (prime comprise), et ce, cinq ans plus tôt que prévu. Le groupe a ainsi répondu à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la dernière crise financière et peut donc définitivement tourner la page.
2017	6 décembre	Cera déménage son siège à l'adresse Muntstraat 1, Leuven.
2018	juin	Dans le cadre du rajeunissement et de l'élargissement de sa base de sociétaires, Cera a assoupli, lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2018, les règles concernant la souscription et la démission de parts coopératives. En conséquence, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, la souscription (ou le retrait) est possible à partir de 50 euros (1 part E).

Rapport annuel 2020





# Table des matières

4	<b>Message du président et des administrateurs délégués</b>
10	<b>Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale</b>
10	Notre mission
11	Nos sociétaires
14	Cera 2025
16	Notre participation
16	Conseils Consultatifs Régionaux
16	Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
17	Conseil Consultatif National
17	Cera Cooperative Academy
20	Notre contribution sociétale
20	Domaines et thèmes
21	Contribution sociétale régionale
24	Contribution sociétale nationale
32	Contribution sociétale internationale
36	Cera et le développement durable
40	Nos avantages aux sociétaires
44	Développement de KBC Groupe
44	Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
45	Participations
45	Dividende coopératif
48	Notre structure de fonctionnement
48	Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
56	Fonctionnement opérationnel
58	Rapport spécial de l'administrateur statutaire
64	<b>Comptes annuels non consolidés</b>
64	Bilan, compte de résultats et annexe
64	Bilan non consolidé après affectation du résultat
66	Compte de résultats non consolidé et affectation du résultat
67	Commentaire
78	Bilan social
78	État des effectifs
82	Commentaire des comptes annuels
82	Bilan
88	Compte de résultats
90	Affectation du résultat
90	Informations complémentaires
91	Rapport du commissaire
96	<b>Colophon</b>

# Message du président et des administrateurs délégués

« L'heure la plus sombre de la nuit tombe peu avant l'aube »,

M.G.J. Minnaert, 1893-1970

Cher lecteur,

L'heure la plus sombre de la nuit est un sentiment d'oppression qui apparaît peu avant l'aube. Nous avons tous ressenti ce même sentiment l'an dernier face à la menace du coronavirus. Aujourd'hui, tout le monde espère sincèrement que l'aube se lèvera avec l'arrivée du vaccin et que nous pourrions aspirer ensemble à un reprendre une vie normale après le coronavirus.

2020 a commencé sur les chapeaux de roues, mais la pandémie de coronavirus est entrée à un rythme surprenant dans notre vie et a, depuis quelque temps déjà, un impact sur le quotidien de chacun d'entre nous. Notre coopérative aussi a dû apprendre à y faire face. Cette période exceptionnelle nous met au défi d'accomplir ensemble ce que nous ne pouvons réaliser seuls et de toujours nous adapter aux nouvelles circonstances, parfois compliquées.

La coopérative Cera ne serait cependant pas Cera si elle ne relevait pas ce défi la tête haute, en faisant tout ce qu'elle peut pour transformer ce *momentum* unique en une aventure positive. En tant que coopérative, employeur et prestataire de services, Cera a fait tout ce qui était en son pouvoir pour préserver la santé de son personnel et de ses sociétaires, tout en continuant à garantir le mieux possible un fonctionnement normal. En enjoignant un maximum de collaborateurs à travailler depuis leur domicile et en recourant le plus possible aux possibilités des nouvelles technologies, Cera veille à propager la solidarité, pas le virus.

Cette pandémie nous lance un énorme défi sur le plan tant humain qu'économique. Mais avec la combativité, la flexibilité et la capacité d'adaptation propres aux coopératives, nous pouvons y faire face ensemble.

## Cera, prendre part à une coopérative solide

Cera émet régulièrement des parts E lui permettant ainsi de rajeunir et d'élargir sa base de sociétaires. De nouvelles parts E ont également été émises en 2020, avec succès. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la dynamique de la coopérative Cera et le bon fonctionnement de ses structures de participation. En 2020, pour la première fois depuis le début de la crise économique et financière, nous avons connu une nouvelle croissance nette de l'ensemble des sociétaires. Et ce, grâce au recrutement de plus de 7.500 nouveaux sociétaires et à une nette diminution du nombre de démissions volontaires. Cera fédère des ressources humaines, des moyens et des organisations pour prendre des initiatives et réaliser des projets avec un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité. Le Conseil d'Administration de Cera propose à l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 de distribuer un dividende de 3,00% au titre de l'exercice 2020.

## La participation, la force de l'entrepreneuriat coopératif

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce aux différents niveaux de l'organisation. Les quelque 400.000 sociétaires de Cera sont représentés par environ 900 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux/Regionale Adviesraden/Regionalen Beratungsausschüssen.

Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional (CCR) est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres. Ses réunions constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des sociétaires, la direction et les membres du Conseil d'Administration. En raison des mesures liées au coronavirus, le CCN du 24 avril s'est déroulé via Skype et celui du 27 novembre via un livestream, avec à chaque fois une large participation des membres, ce qui témoigne de leur implication active dans le fonctionnement de la coopérative Cera.

La Cera Cooperative Academy propose aux sociétaires un large éventail d'activités d'apprentissage et de formation axées sur différents thèmes sociétaux.



## Impact positif dans la communauté via la contribution sociétale

### Projets sociétaux locaux et régionaux et contribution sociétale nationale

Cera concrétise son engagement « S'investir dans le bien-être et la prospérité » en œuvrant, de manière coopérative, pour un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués. La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Cera investit avec ses sociétaires dans une société où il est fait bon vivre pour tous. Le développement durable est le fil rouge de l'ensemble du fonctionnement de Cera, y compris grâce à la contribution sociétale. Les projets soutenus relèvent de divers domaines et thèmes en phase avec les besoins réels de la société contemporaine. En 2020, Cera a consacré, sur le plan régional, 1.503.551 euros à 704 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR en Wallonie. Un montant de 2.575.914 euros a été consacré à 74 projets nationaux et autres services sociétaux. Dans ce cadre, Cera a collaboré avec 117 organisations partenaires.

Dans ses projets sociétaux nationaux, Cera a accordé une attention particulière à sa prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif. Cera croit fermement dans le modèle de l'entrepreneuriat coopératif et ambitionne de jouer un rôle de premier plan afin de le faire connaître à un vaste public. Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et en horticulture par le biais de l'Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland (Centre d'innovation pour le développement agricole et rural), une initiative du Boerenbond, des Landelijke Gilde et de KBC. En Belgique francophone, Cera collabore avec Agri-Innovation, un guichet de soutien à l'innovation et à la collaboration pour les agriculteurs, les forestiers et d'autres acteurs ruraux porteurs d'un projet innovant.

### Co-vitamines, la réponse de Cera au coronavirus

La crise du coronavirus nous touche tous. Mais pour les groupes vulnérables, l'impact est encore plus important. Pour ces personnes, vivre s'apparente de plus en plus à de la survie. Au sein de la coopérative Cera, nous savons que l'entraide et la solidarité sont importantes pour faire face à une crise. Cela nous a incités à offrir jusqu'à trois fois une cure de Co-vitamines. En mars 2020, 70 services résidentiels d'aide à la jeunesse ont reçu un bon d'achat de 1.000 euros chacun à la suite d'un appel ciblé. En avril/mai, ce fut au tour d'associations de lutte contre la pauvreté. 200 organisations ont bénéficié d'une aide de 500 euros, tandis que 416 autres demandeurs ont reçu une aide de 200 euros. Une demande sur quatre était relayée par l'intermédiaire d'un sociétaire. Enfin, en novembre, nous avons soutenu de 9 jeunes artistes plasticiens en achetant des œuvres pour un montant total de 50.000 euros, en collaboration avec la Ville de Leuven et le musée M Leuven. Une exposition des œuvres achetées est prévue en 2021.

### Contribution sociétale internationale

Au travers de la microfinance et de la microassurance, **BRS ASBL** - au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels - contribue à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux et des paysans dans les pays du Sud. La coopérative Cera mise par ailleurs résolument sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans le Sud. Les visites sur place pour l'échange de connaissances entre collègues n'ont pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus et ont été remplacées par des sessions en ligne. BRS a également lancé un instrument pour le management des institutions de microfinance, afin d'adapter leur business plan de manière flexible en cas de situation de crise. En 2020, BRS a organisé 524 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 14 projets internationaux dans 11 pays d'Afrique et d'Amérique latine s'est chiffré à 182.765 euros. Sous le leitmotiv « Ensemble, nous nous en sortons », les partenaires du Sud ont également reçu une cotisation de solidarité de 5.000 euros pour des initiatives concrètes axées sur la crise du coronavirus. À l'instar du programme Cera 2025, le plan stratégique BRS 2025 a également été préparé en 2020.

**BRS Microfinance Coop** est un fonds de développement coopératif agréé. BRS ASBL, Cera et KBC se sont non seulement chargées de l'apport initial, mais mettent également leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la micro-assurance. BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses sociétaires. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociétales des organisations dans lesquelles elle investit. BRS Microfinance Coop investit le capital ainsi levé dans des institutions de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquelles accordent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et des paysans locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres. La flexibilité et la solidarité ont été plus que nécessaires en 2020 pour faire face aux conséquences de la pandémie de coronavirus. La plupart des clients de la microfinance sont actifs dans le secteur informel et ne peuvent donc pas ou peu compter sur des aides publiques. Via BRS Microfinance Coop, les organismes emprunteurs peuvent compter sur des schémas de remboursement adaptés et flexibles pour leurs lignes de crédit et répondre ainsi aux besoins de leurs clients.

## Cera et le développement durable

Les coopératives jouent un rôle unique dans la réalisation des objectifs de durabilité : elles contribuent à la croissance économique et au développement social durables et prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et d'écologie. Pour Cera aussi, le développement durable constitue un fil rouge dans les différentes facettes de son fonctionnement. Ce n'est donc pas un hasard si investir ensemble dans le bien-être et la prospérité résume parfaitement la mission de Cera.

Cera investit dans la prospérité en tant qu'actionnaire majoritaire de KBC. Grâce à sa présence dans les organes de gestion du groupe KBC, Cera joue un rôle important dans l'encouragement et le soutien du management à traduire concrètement les aspects liés à la durabilité dans toutes les activités du groupe. La vision prometteuse, réaliste et moderne de Cera en matière de développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence : une société solidaire, respectueuse, sans barrières, des quartiers chaleureux et bienveillants pour tous, des coopératives solides et largement soutenues, des avantages attrayants et durables pour les sociétaires, la durabilité au sein de notre organisation.

## Les avantages sociétaires, la force des achats groupés

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions offertes sur des biens, services et événements touchant à des thèmes liés au mode de vie, ainsi que des avantages en collaboration avec KBC/CBC. En tenant compte des différents groupes cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions. Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires. En 2020, 137.960 sociétaires ont profité des avantages sociétaires par le biais du magazine CeraSelect. Via le magazine ENJOY, 12.022 jeunes (16-35 ans) ont bénéficié d'avantages.

## Le résultat net consolidé de 1,4 milliard d'euros de KBC Groupe a souffert de la crise, mais la solvabilité est restée particulièrement solide.

Johan Thijs, CEO, et Koenraad Debackere, président du Conseil d'Administration de KBC Groupe, formulent les commentaires suivants dans le rapport annuel de KBC Groupe : « Lorsque la crise du coronavirus a éclaté, nous savions déjà qu'elle aurait une influence significative sur les banques. Tout d'abord parce que, surtout à la suite des confinements, nous avons dû réaliser beaucoup plus de réductions de valeur pour les crédits afin de compenser les conséquences futures de cette crise. Indirectement, la crise du coronavirus a également eu un impact négatif sur nos revenus nets de commissions et d'intérêts. D'autre part, nos activités d'assurance ont été performantes, aidées par un niveau de sinistre inférieur pendant les périodes de confinement, et nous avons résolument très bien maîtrisé nos coûts, notamment grâce à des mesures d'efficacité supplémentaires. Combiné à plusieurs éléments uniques, cela porte notre bénéfice net pour 2020 à 1,4 milliard d'euros, un chiffre bien entendu inférieur aux 2,5 milliards d'euros que nous avons réalisés au cours des trois dernières années. Notre liquidité est restée élevée et notre solvabilité demeure particulièrement solide avec un ratio de capital common equity de 17,6% fin 2020, voire de 18,1% en incluant l'impact des assouplissements temporaires dans la réglementation.

Conformément à la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020 limitant la distribution de dividendes, nous proposons à l'Assemblée Générale de mai 2021 un dividende brut de 0,44 euro par action, payable en mai 2021. En outre, le Conseil d'Administration a l'intention de distribuer au quatrième trimestre 2021 un dividende brut supplémentaire de 2,0 euros par action pour l'exercice 2020. En ce qui concerne ce dernier point, la décision finale du Conseil d'Administration dépend de la levée des restrictions de dividendes par la BCE. 2020 a été entièrement placée sous le signe de la pandémie de coronavirus. Ce choc a été le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale, avec un préjudice économique sans précédent. Mais la lumière surgit au bout du tunnel. Grâce à la disponibilité de vaccins efficaces et au soutien coordonné de la politique monétaire et budgétaire, 2021 sera sans doute une année de transition vers un retour à la normale. En raison de la gravité du choc, l'économie européenne ne devrait cependant atteindre son seuil pré-coronavirus que dans le courant de 2022.

Au cours de l'année écoulée, nous avons prouvé que, dans des circonstances difficiles, nous pouvons non seulement nous appuyer sur nos fondements solides et sur les choix politiques que nous avons opérés précédemment, mais aussi, et c'est encore plus important, sur la confiance que vous nous témoignez en tant



*que fidèle client, collaborateur, actionnaire ou autre partie prenante. Je vous remercie sincèrement pour cette confiance. C'est un euphémisme de dire que ma première année en tant que président du groupe KBC a été un début passionnant. Bien que KBC n'ait pas été épargnée par les conséquences de la crise du coronavirus, nous nous trouvons dans une position forte et enviable à de nombreux égards, avec une stratégie actualisée axée sur les données, soutenue par une position de solvabilité et de liquidité solide. Cela me conforte dans ma conviction que notre groupe continuera à réaliser son ambition de rester la référence en matière de bancassurance sur tous ses marchés clés dans les années à venir. »*

## Cera 2025 fait bouger notre coopérative

Avec le programme Cera 2025, nous construisons l'avenir de notre coopérative. Et celui-ci présente deux défis majeurs :

- Le monde qui nous entoure change. Cera doit s'y adapter et a dès lors formulé sept ambitions claires que nous expliquerons plus en détail dans ce rapport annuel ;
- Nous allons orienter toutes les activités de Cera vers le même objectif important : évoluer vers une coopérative de 400.000 sociétaires impliqués et enthousiastes en 2025.

Ces 400.000 sociétaires, nous en avons besoin. Car ce sont eux qui, en leur qualité de bons clients, rendent Cera pertinente pour KBC et CBC. Ce sont eux aussi qui rendent Cera significative aux yeux des partenaires des avantages sociétaires : 400.000 sociétaires confèrent en effet à Cera un énorme pouvoir d'achat qui lui permet d'obtenir des avantages sociétaires intéressants. Et bien entendu, ces 400.000 sociétaires font également de Cera une des plus grandes coopératives de Belgique et un prestataire de services sociétaux d'envergure. Nous avons fait partie du quotidien de nombreuses générations, et nous voulons qu'il en reste de même. Nous avons en tout cas la volonté, l'ambition et la culture adéquates pour y parvenir. Nous tirons nos leçons du passé et nous nous focalisons sur l'avenir. Un avenir qu'il est de notre devoir à tous de façonner au mieux. Parce que, ensemble, nous formons la coopérative Cera. Non seulement pour nous, mais aussi et surtout pour les générations futures !

## Merci !

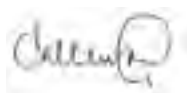
Nous sommes reconnaissants envers nos sociétaires pour leur confiance et leur engagement sans faille. Nous sommes aussi reconnaissants envers nos collaborateurs pour leur dévouement, leur créativité et leur enthousiasme.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Louis Braun, Koen Kerremans et Daniel Renard, qui ont terminé leur mandat de membre du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion en 2020. Bienvenue à Katrien Vansteenkiste, Koen Albers et Daniel Jacquet, nouveaux membres du Conseil d'Administration. En dépit de la crise du coronavirus et de toutes les circonstances exceptionnelles du moment, c'est avec confiance que nous envisageons l'avenir, que nous construisons avec enthousiasme pour et avec nos sociétaires.

Prenez bien soin de vous et les uns des autres ! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver dans de meilleures conditions et, comme toujours, nous restons en contact très étroit par le biais de nos canaux de communication.

Leuven, 30 avril 2021

Avec nos salutations coopératives,



**Katelijn Callewaert**  
administrateur délégué



**Franky Depickere**  
administrateur délégué  
président du Comité management



**Yvan Jonckheere**  
président du  
Conseil d'Administration







# Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale

## Notre mission

### **Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité.**

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Nous réalisons un impact positif dans la société.
- Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen – forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera.

### **Cera. Profondément enracinée, largement ramifiée.**

## Nos sociétaires

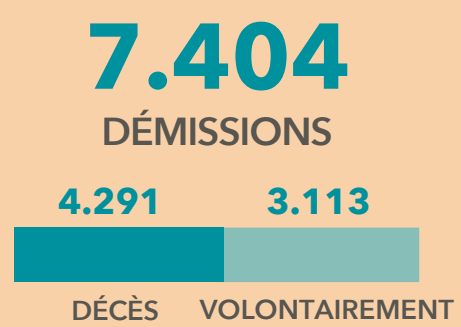
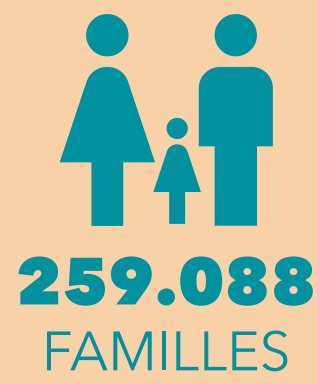
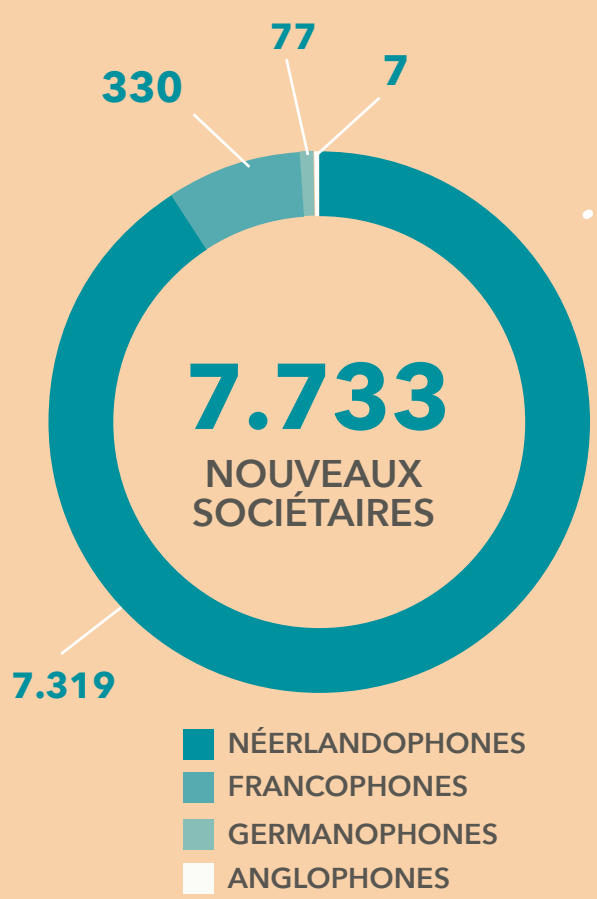
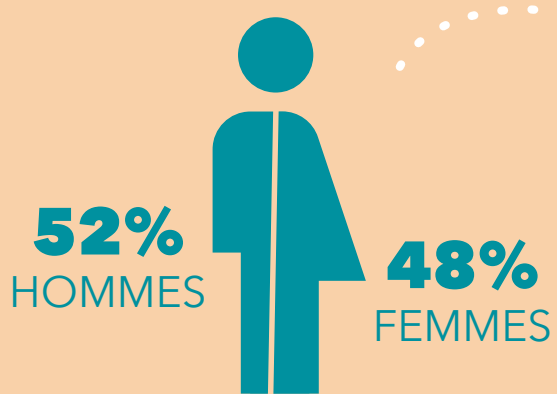
La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). L'hiver 1846-1847 avait semé une profonde misère dans la région dont F.W. Raiffeisen était le maire. Comprenant que la charité n'était pas une solution, Raiffeisen décida de lutter autrement contre la pauvreté et la misère. Il opta pour une démarche résolument novatrice : l'entraide. Il s'agissait d'aider les paysans en situation de précarité à sortir de leur dénuement en appliquant un système de solidarité basé sur une structure coopérative. La première coopérative Raiffeisen vit le jour à Rillaar, en Brabant flamand, en 1892 ; c'est elle qui plus tard donnera naissance à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion entre la Banque CERA, la Kredietbank et ABB Assurances débouchera sur la création de KBC Groupe.

Cela fait bien longtemps que Cera n'est plus une banque. Elle rassemble les parts des anciens sociétaires de la Banque CERA et celles des nouveaux sociétaires, tout en incarnant les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir. Cera émet régulièrement des parts E, qui lui permettent de rajeunir, d'élargir et d'activer sa base. Avec près de 400.000 sociétaires, Cera est une des plus grandes coopératives de Belgique. En fédérant ressources humaines, moyens et organisations, en unissant les forces, en prenant des initiatives et en menant à bien des projets, Cera poursuit un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.

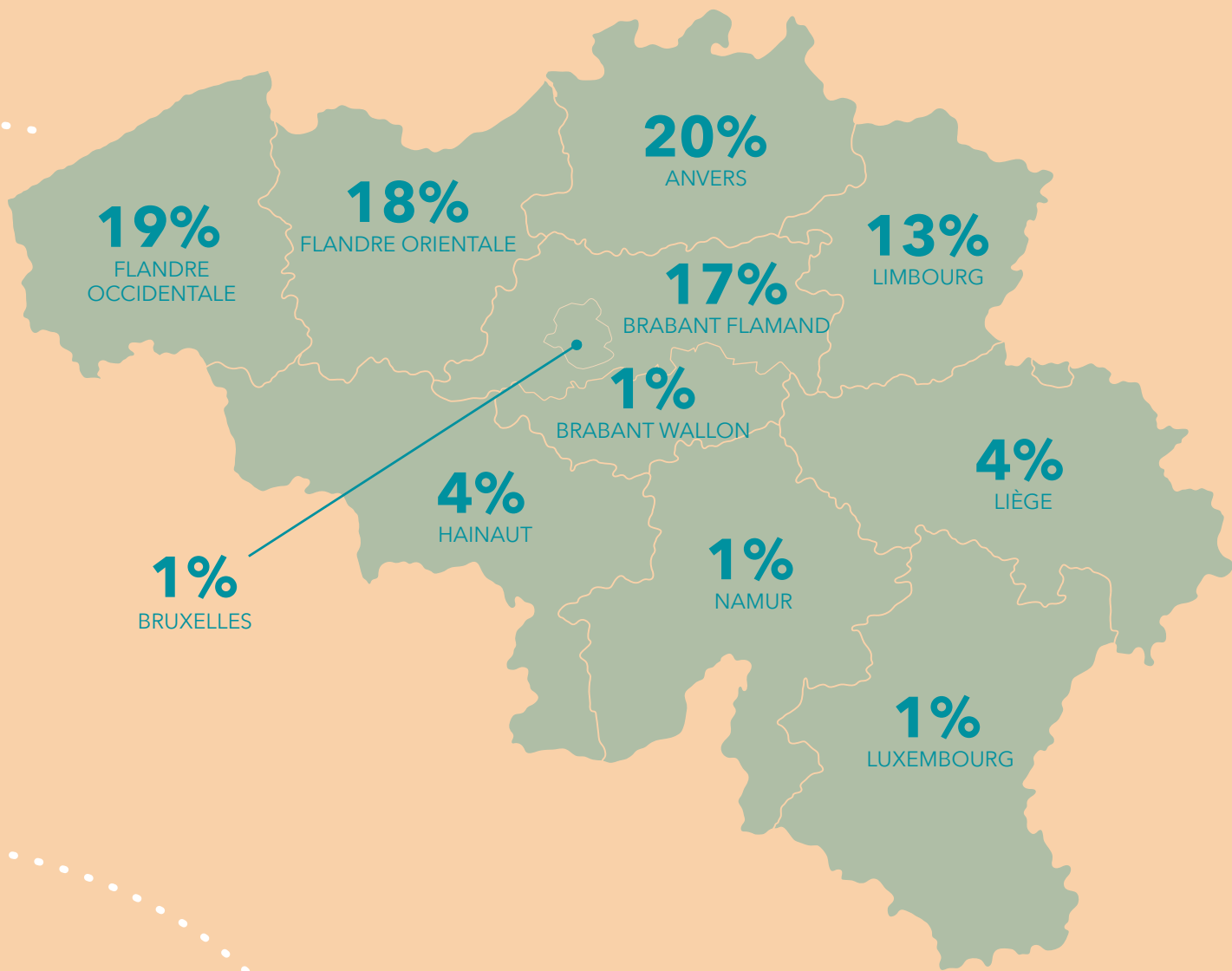
# NOS SOCIÉTAIRES

AU 31.12.2020

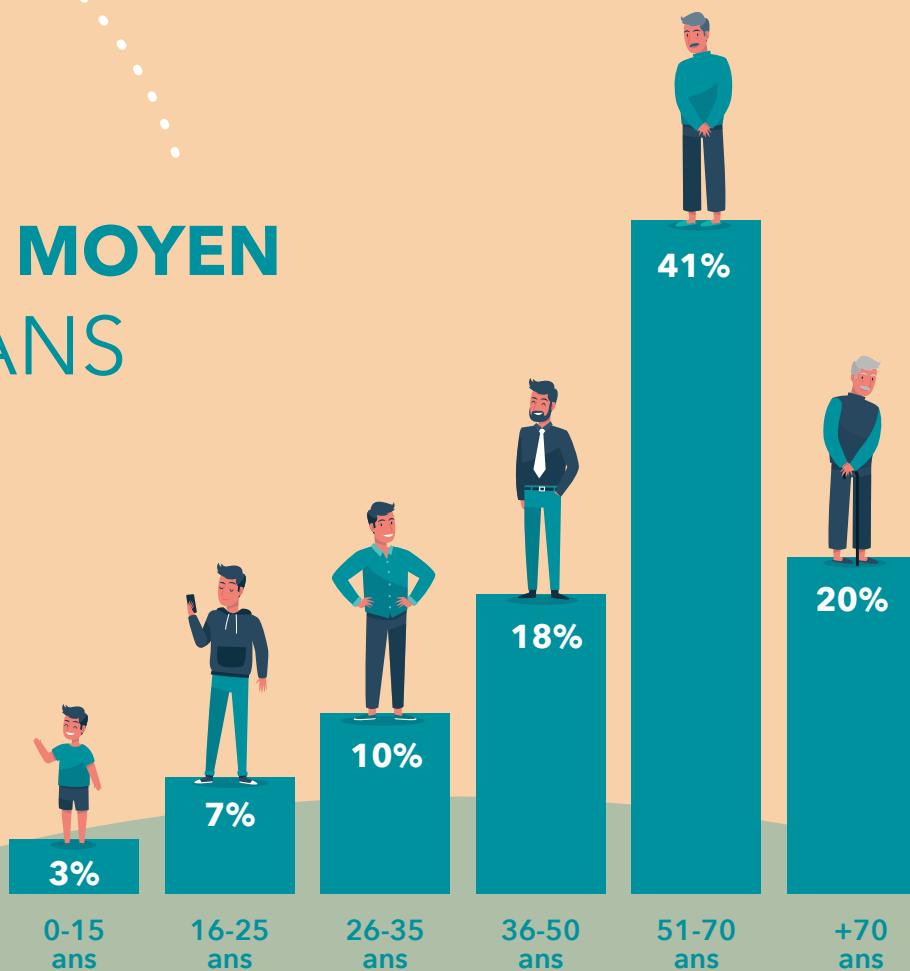
**377.820**  
SOCIÉTAIRES







## ÂGE MOYEN 54 ANS



## Cera 2025

Cera 2025 est le nom qui chapeaute l'approche par projet de Cera visant à s'adapter et à se préparer pour l'avenir, avec 2025 comme horizon. Cera se base pour cela sur les avis et les conclusions d'un vaste exercice stratégique qui a été préparé et finalisé en 2019 au sein du Conseil d'Administration.

En substance, le programme Cera 2025 répond aux défis suivants :

- Cera s'adapte à un monde en évolution rapide et a formulé sept ambitions claires à cet égard (voir plus loin).
- Cera entend rester une coopérative largement soutenue d'environ 400.000 sociétaires impliqués et enthousiastes. Cela suppose une approche et un suivi adéquats en matière de recrutement et d'implication des sociétaires.

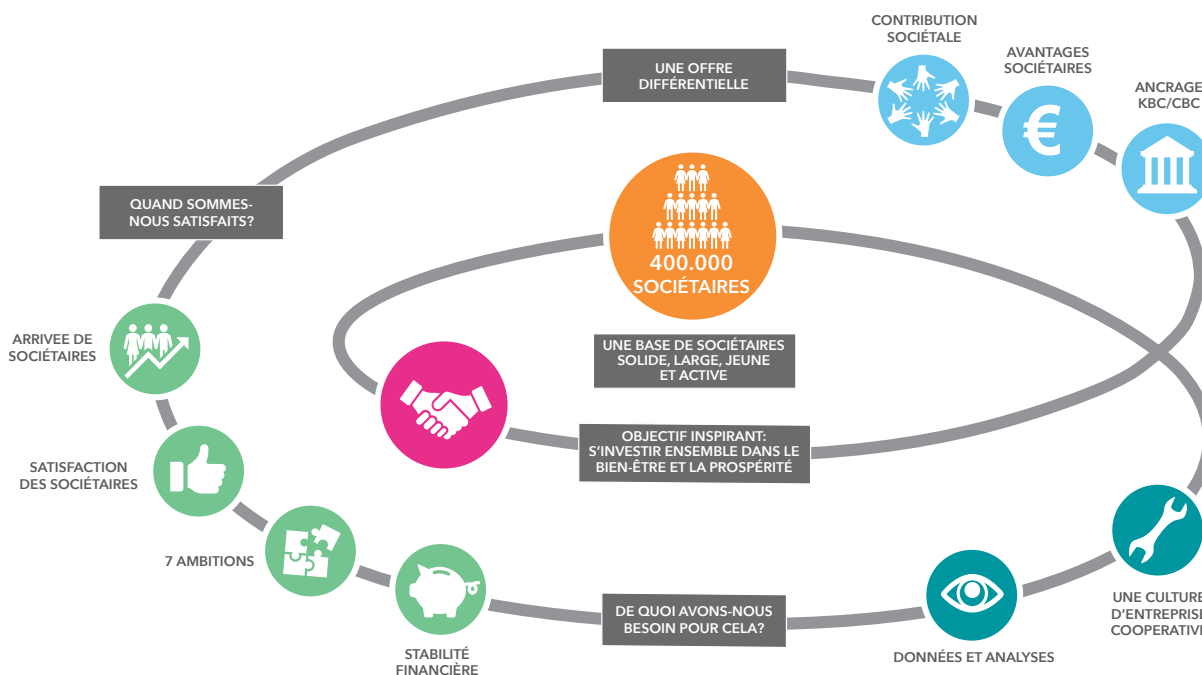
## La stratégie en images

En raison de l'évolution de plus en plus rapide du contexte – entre autres en matière de digitalisation, de changements législatifs et dans le paysage de la distribution – l'acquisition et l'implication des sociétaires sont considérées sous un tout autre jour depuis quelques années.

Dans ce contexte changeant également, et compte tenu de sa mission et de son objectif, Cera entend rester une coopérative largement soutenue. Pour ce faire, Cera doit non seulement rester pertinente pour ses sociétaires existants, mais aussi attirer de nouveaux sociétaires. À partir de la vision « Faisons ensemble ce que nous ne pouvons accomplir seuls », Cera mise plus que jamais sur la collaboration avec ses sociétaires et divers partenaires tels que KBC/CBC et le groupe Boerenbond. Ensemble, ils donnent forme à Cera et contribuent à son impact.

La coopérative Cera place ses sociétaires au centre de sa stratégie pour Cera 2025. Sa mission « Investir ensemble dans le bien-être et la prospérité » et ses valeurs coopératives restent la base de toutes ses activités.

Le schéma suivant illustre cette stratégie. Considérez cela comme une roue d'inertie qui permet à Cera d'associer sa mission, son objectif et son offre sociétaires à son objectif fondamental de pouvoir rester une coopérative largement soutenue de 400.000 sociétaires sur le long terme.



## Sept ambitions

Afin de réaliser cette stratégie dans un environnement en forte évolution, le Conseil d'Administration de Cera s'est fixé sept ambitions supplémentaires.

### Profil et positionnement

Afin d'atteindre ses objectifs, il est important que Cera puisse expliquer brièvement et efficacement sa raison d'être et ce que la coopérative représente pour ses sociétaires. Pour ce faire, Cera va adapter la manière dont elle profile et positionne la coopérative à l'évolution des circonstances.

### Évoluer en expérimentant

Pour atteindre de nouveaux objectifs, Cera doit réaliser de nouvelles choses et, par le biais d'expériences concrètes et mesurables dans ses différentes activités, apprendre ce qui fonctionne ou pas.

### Un fonctionnement digital performant

Cera veut tirer le meilleur parti des possibilités et opportunités offertes par la digitalisation et les intégrer dans les différents aspects de son fonctionnement.

### Cera et le développement durable

Cera continuera à miser sur le développement durable, qui se situe à quatre niveaux : la prospérité économique, l'inclusion et la cohésion sociales, un environnement durable et la bonne gouvernance.

### Les avantages sociétaires évoluent vers un programme de fidélité

Les sociétaires satisfaits et fidèles sont les meilleurs promoteurs de Cera. Un programme d'avantages et de fidélité doit continuer à soutenir cette dynamique.

### Une contribution sociétale enthousiasmante

La contribution sociétale de Cera motive, inspire et active les sociétaires. Cera axera son action sur trois ambitions dont se soucient les sociétaires et qui sont ancrés dans les gènes de Cera : des quartiers chaleureux et accueillants pour tous, une société sans barrières dans laquelle chacun trouve sa place et l'entrepreneuriat coopératif.

### Impliquer davantage les sociétaires dans le fonctionnement

Cera développe une relation solide sur le long terme avec ses sociétaires et les implique. La qualité de l'expérience vécue avec Cera et le lien qui unit les quelque 400.000 sociétaires autour de sa mission « Investir ensemble dans la prospérité et le bien-être » occupent une place centrale dans toutes les activités de la coopérative.

## Approche du programme

En 2020, Cera a élaboré une structure de programme dans le cadre de laquelle un rapport d'avancement est discuté chaque mois au sein du Conseil d'Administration et des différents organes de participation. Au cours de l'année écoulée, l'accent a surtout été mis sur le recrutement de nouveaux sociétaires, l'acquisition de connaissances par le biais de divers sondages menés auprès des sociétaires, la digitalisation et la préparation des adaptations de la contribution sociétale de Cera.

## Notre participation

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce aux divers niveaux de l'organisation.

### Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 sociétaires sont représentés par environ 900 membres, qui siègent au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : six à neuf Conseils par province flamande (néerlandophones), un Conseil pour Bruxelles (bilingue), un Conseil pour l'Est de la Belgique (germanophone) et sept Conseils pour la Wallonie (francophones).

Ces conseils sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an. On dénombre trois réunions formelles sous la conduite de leur conseiller régional, et une réunion informelle. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois assemblées formelles dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget destiné à soutenir financièrement ces projets.

Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale, à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages sociétaires et du fonctionnement sociétal de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

### Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques d'un Conseil ou qui ont un impact sur une partie importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont traitées par la Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement remplace les budgets additionnels alloués aux zones urbaines dans les autres régions. La RDB a lieu trois fois par an ; elle est composée du président et du vice-président de chacun des CCR wallons ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le président ou le vice-président.

## Conseil Consultatif National

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres – son président, son vice-président et deux membres délégués (180 membres au total) –, auxquels se joignent lors du CCN plusieurs membres des organes de gestion.

Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer le Conseil d'Administration et la direction.

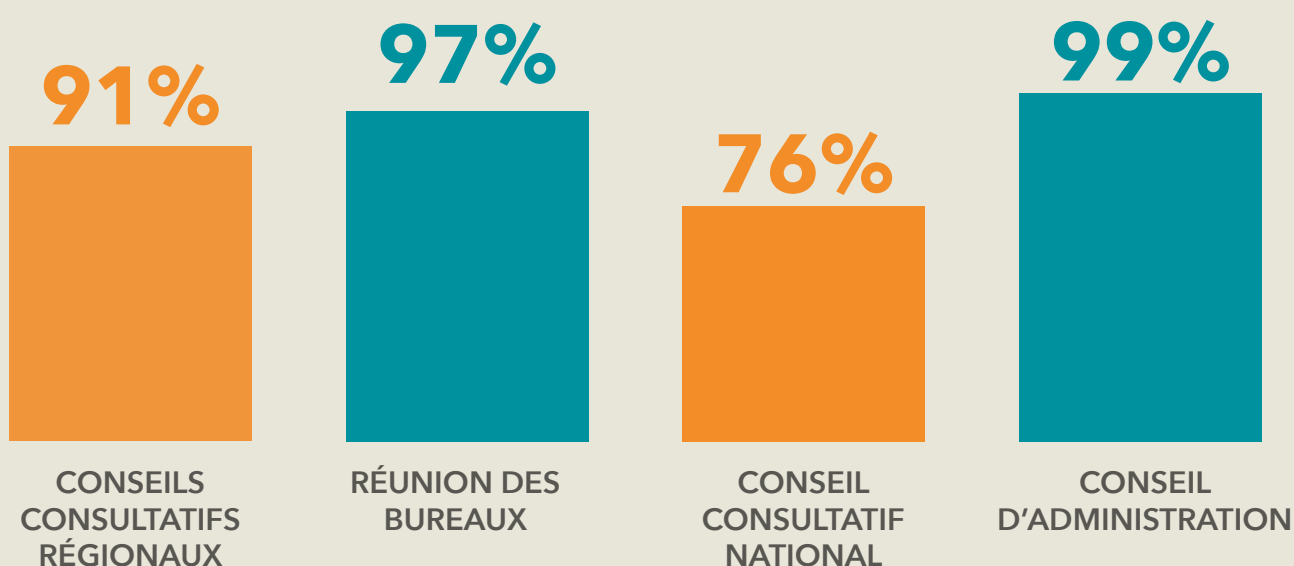
Par souci d'exhaustivité, nous préciserons que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non actifs (voir aussi 'Notre structure de fonctionnement').

## Cera Cooperative Academy

La Cera Cooperative Academy propose aux sociétaires un large éventail d'activités d'apprentissage et de formation axées sur différents thèmes sociétaux. Ces activités peuvent revêtir diverses formes : conférence donnée par un expert, témoignage livré par un spécialiste, atelier interactif ou autre séance d'immersion. L'objectif premier est toujours d'en apprendre davantage sur le thème examiné.

# LA PARTICIPATION DANS NOTRE COOPÉRATIVE EN 2020

## TAUX DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS





# 377.820

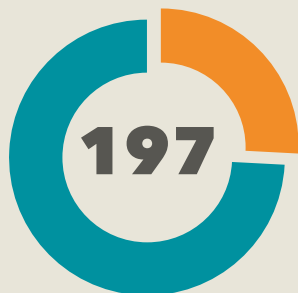
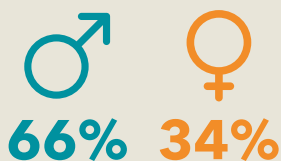
## NOMBRE DE SOCIÉTAIRES

REPRÉSENTÉS PAR

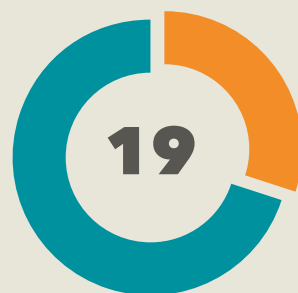
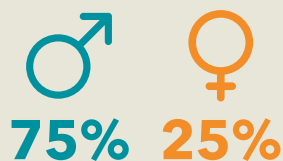
DONT  
14 SOCIÉTAIRES



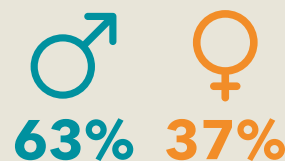
MEMBRES  
CCR



MEMBRES  
CCN



MEMBRES CONSEIL  
D'ADMINISTRATION



# 38.340



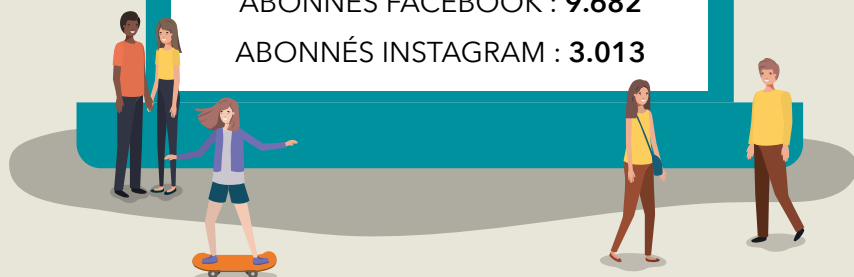
NOMBRES DES SOCIÉTAIRES  
AYANT PARTICIPÉ À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PAR VOTE ÉCRIT PRÉALABLE

VISITEURS SUR NOTRE SITE WEB :  
838.716

ABONNÉS À LA NEWSLETTER CERA :  
98.570

ABONNÉS FACEBOOK : 9.682

ABONNÉS INSTAGRAM : 3.013



# Notre contribution sociétale

## Domaines et thèmes

Cera concrétise son engagement 'S'investir dans le bien-être et la prospérité' en œuvrant, de manière coopérative, en faveur d'un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués. Cera investit avec ses sociétaires dans une société où il fait bon vivre pour tous. Le développement durable est le fil rouge de l'ensemble du fonctionnement de Cera, y compris grâce à la contribution sociétale.

Les projets soutenus relèvent de divers domaines et thèmes en phase avec les besoins réels de la société contemporaine.

### Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

- Lutte contre la pauvreté en milieu rural
- Accès des enfants et des jeunes vulnérables aux droits fondamentaux
- Formation et sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale

### Entrepreneuriat coopératif

- Anticiper de nouveaux besoins sociétaux
- Informer, sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat coopératif
- Impliquer les sociétaires

### Art et culture

- Art et culture dans une société en évolution
- Soutien au secteur des arts et de la culture
- La collection d'art de Cera

### Agriculture et horticulture

- Innovation dans l'agriculture et l'horticulture
- Entrepreneuriat coopératif en agriculture et horticulture
- Une société durable et écologique

### Services et soins à la collectivité

- Représentation collective des soins de santé mentale
- Inclusion des personnes handicapées
- Ensemble pour et avec les personnes âgées vulnérables
- Ensemble avec des jeunes en situation éducative problématique

### Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse

### BRS : coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud

## Contribution sociale régionale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative. Les sociétaires de Cera siégeant dans un Conseil Consultatif Régional (CCR) décident du soutien financier accordé aux projets retenus. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional.

Les membres des CCR contribuent à concrétiser les projets régionaux de Cera. Ils se concentrent dans ce contexte tant sur les projets de qualité cadrant dans les domaines d'action de Cera qu'à l'appréciation de la base locale de sociétaires. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Il va de soi que chaque CCR a aussi sa propre spécificité, qui est déterminée notamment par la diversité et la personnalité des membres du CCR eux-mêmes, les particularités de la région et des associations locales et la nature des projets.

Ce sont les membres des Conseils Consultatifs Régionaux qui décident des projets locaux. Ces sociétaires locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une caisse de résonance aux projets sociétaux de Cera.

# CONTRIBUTION SOCIÉTALE RÉGIONALE EN 2020

## CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX



**847**

MEMBRES



**682**

PROJETS APPROUVÉS

**1.372.948 €**

MONTANT TOTAL DES PROJETS CCR

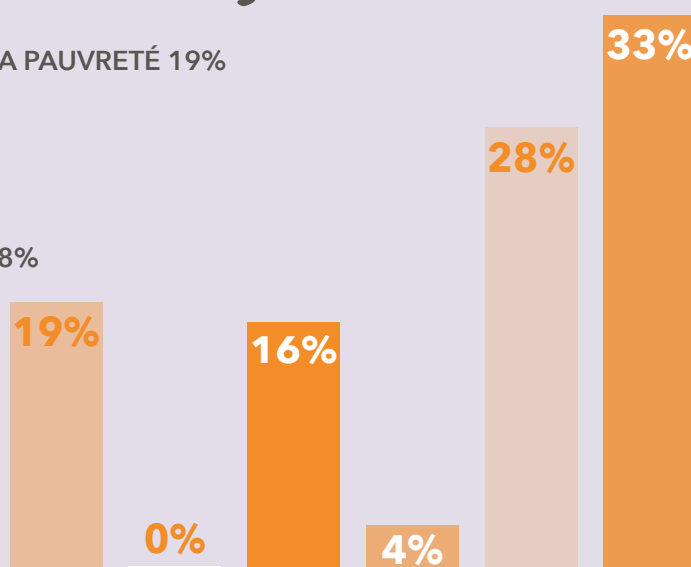
**2.013 €**

MONTANT MOYEN PAR PROJET



## RÉPARTITION EN POURCENTAGES PAR DOMAINE

- INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 19%
- ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF 0%
- ART ET CULTURE 16%
- AGRICULTURE ET HORTICULTURE 4%
- SERVICES ET SOINS À LA COLLECTIVITÉ 28%
- INITIATIVES LOCALES DANS L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE 33%



# RÉUNION DES BUREAUX DES CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX



22

PROJETS APPROUVÉS

5.937 €

MONTANT MOYEN  
PAR PROJET

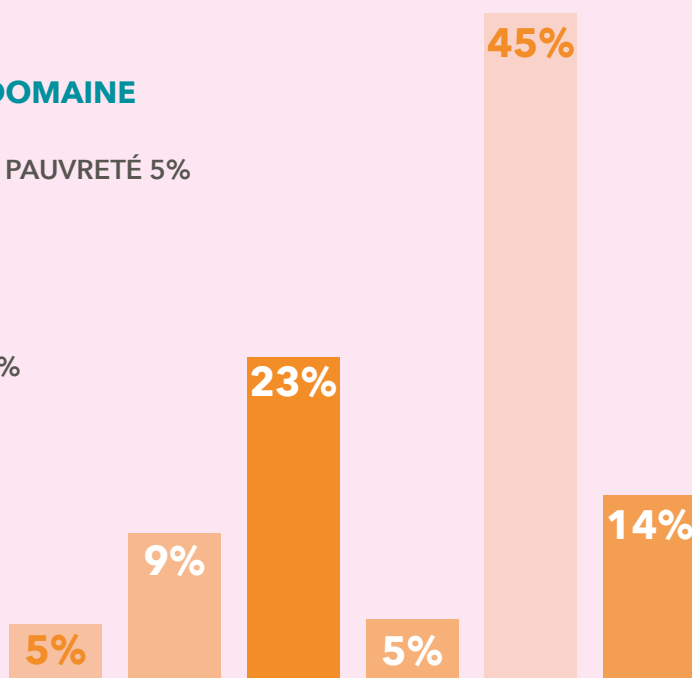


130.603 €

MONTANT TOTAL DES PROJETS RDB

## RÉPARTITION EN POURCENTAGES PAR DOMAINE

- INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 5%
- ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF 9%
- ART ET CULTURE 23%
- AGRICULTURE ET HORTICULTURE 5%
- SERVICES ET SOINS À LA COLLECTIVITÉ 45%
- INITIATIVES LOCALES DANS L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE 14%



## Contribution sociétale nationale

À l'échelle nationale, Cera exerce un impact sur la société au travers de ses projets sociétaux nationaux, de la prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif et du partenariat conclu avec l'Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland, le Centre d'innovation pour le développement en Flandre, et la plateforme Agri-Innovation en Belgique francophone.

### Projets sociétaux

Cera dispose d'une équipe de coordinateurs de programmes en charge de l'exploration, de la conception et de la mise en œuvre des projets nationaux, qui agit en étroites concertation et collaboration avec des chercheurs, des organisations de la société civile, des acteurs du terrain, des fondations et des pouvoirs publics. Outre son soutien financier, Cera apporte son expertise en vue de renforcer projets et organisations. La coopérative attache une importance considérable à l'élargissement de l'assise et au caractère durable de ses projets et initiatives. Elle tient à cet égard scrupuleusement compte de son vaste réseau d'organisations partenaires. En marge des initiateurs des projets et des partenaires impliqués au plan opérationnel, Cera fait intervenir un réseau beaucoup plus étendu encore de parties prenantes. Celles-ci se réunissent au sein de groupes de réflexion pour lancer de nouvelles idées, ou jouent un rôle clé dans la diffusion au sens large des résultats des projets.

### Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Cera, qui croit fermement en l'entrepreneuriat coopératif, veut contribuer à en faire connaître le modèle, tout en soutenant et en encadrant les personnes et organisations en phase d'orientation, de démarrage ou de croissance/développement de coopératives. Cera encourage la recherche et l'échange de connaissances et explore les défis sociétaux contemporains afin d'y trouver de nouvelles applications pour l'entrepreneuriat coopératif. La prestation de services de Cera dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif consiste notamment à orienter les projets coopératifs dans leur phase initiale, à former les administrateurs de coopératives et à organiser des journées d'étude thématiques. Cera propose en outre des conseils et des services de consultance à l'intention des nouvelles initiatives et des coopératives en pleine expansion.

### Agri-Innovation

En Belgique francophone, Agri-Innovation est un guichet de soutien à l'innovation et à la collaboration pour les agriculteurs, les forestiers et d'autres acteurs ruraux porteurs d'un projet innovant. Agri-Innovation a été créé conjointement par l'ASBL Accueil Champêtre en Wallonie et la coopérative Cera, avec le soutien actif de CBC et de la Foire de Libramont.

### Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland (Centre d'innovation pour le développement agricole et rural)

En Flandre, Cera investit dans l'entrepreneuriat durable pour l'agriculture et l'horticulture par le biais de l'Innovatiesteunpunt (le Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural), une initiative commune avec le Boerenbond, les Landelijke Gilden et KBC. L'Innovatiesteunpunt informe, sensibilise et conseille les entreprises flamandes du secteur agricole et horticole qui veulent jouer la carte de l'innovation. Il est de plus en plus sollicité en tant que partenaire dans des projets européens de recherche scientifique. Il faut voir là la preuve qu'il s'est forgé à l'échelle européenne une excellente réputation de médiateur entre la recherche d'une part et les agriculteurs et horticulteurs d'autre part. Cera est convaincue des nombreuses opportunités qu'offre l'entrepreneuriat coopératif dans le cadre d'initiatives et de projets innovants menés dans l'agriculture et l'horticulture au sens large, ainsi qu'à la campagne. Nous observons clairement une tendance selon laquelle les agriculteurs et la communauté



locale joignent leurs forces en coopératives pour répondre à une série de défis sociétaux actuels importants, comme la transition énergétique, la gestion de l'eau, l'alimentation saine, le concept du locavore... mais aussi dans le déploiement de points de proximité, de lieux de rencontre locaux où des services et équipements disparus sont à nouveau proposés.

## Sélection de projets clés

### *Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté*

#### **L'École de transformation sociale s'adapte à la crise (Forum - Bxl. contre les inégalités)**

En 2019-2020, le 1er cycle de cette École d'échange de savoirs portait sur le développement du pouvoir d'agir collectif. Lors des trois premières sessions, 120 participants aux profils variés ont cherché à créer des solutions innovantes en réponse à neuf défis. La journée de restitution du 2 octobre a permis de repenser la suite : les trois dernières journées de 2021 dites 'hors-série' permettront de collecter des données et de les traduire en un projet percutant de transformation sociale grâce aux brèches créées par la pandémie.

#### **Projet ANANAS (Cera, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et Tumult vzw)**

Ana-Nas signifie en arabe 'Je suis les gens'. Le nom de ce projet a été choisi par des jeunes réfugiés. Par le biais de ce projet, Cera entend accroître l'adhésion des jeunes ayant un passé de réfugiés. En 2020, nous avons lancé la campagne 'De Geluksbrengers - Hallo' (Bonjour les porte-bonheur), qui met en avant l'importance d'un accueil chaleureux, d'un simple bonjour. En 2021, nous allons encore plus loin et voulons les aider à réaliser leurs rêves, qui diffèrent peu des rêves de tout autre jeune. Nous identifions des sociétaires bénévoles et montrons leur importance pour les jeunes réfugiés.

#### **La 'Fietsschool' (Cera, Mobiel 21)**

La 'Fietsschool' veut encadrer toutes les personnes qui ne peuvent pas ou peu rouler à vélo en leur proposant un entraînement, un soutien et un coaching appropriés. Une manière de renforcer l'autonomie des personnes confrontées à la pauvreté des transports. En raison de la pandémie de COVID-19, la 'Fietsschool' a temporairement fermé ses portes fin mars 2020. Mais elle ne reste pas les bras croisés. Elle en a profité pour créer un nouveau site Internet et tous les participants de l'année dernière ont pu témoigner par téléphone de quelle façon le vélo a changé leur vie. Ces données ont été consignées dans un rapport d'incidence qui se trouve à présent sur le nouveau site Internet.

### *Entrepreneuriat coopératif*

#### **Do it Coop**

Do it Coop est une initiative conjointe de Cera et Crédal afin de soutenir le développement de l'écosystème coopératif en Wallonie et à Bruxelles. Différents outils sont proposés en vue de sensibiliser, stimuler, structurer, accompagner et développer des projets coopératifs (existants ou en devenir). Par des visites, workshops et rencontres, Do It Coop propose à toute personne intéressée d'explorer les possibles de l'entrepreneuriat coopératif et de découvrir ses particularités et ses forces. Une dizaine de porteurs de projets enthousiastes ont ainsi suivi la formation Start to Coop, qui s'est clôturée en juin 2020 par un Coop Explore, rassemblant plus de 60 personnes pour découvrir des Jardins d'Arthey à La Bruyère, près de Namur.

## Score de satisfaction en matière de prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

En 2020, l'équipe de la prestation de services de Cera dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif a conseillé et coaché 31 coopératives, nouvelles ou existantes, âgées de 0 à 70 ans. Elles nous ont attribué un score moyen de 96 %. Ce score de satisfaction est évidemment très encourageant et nous incite à poursuivre. Voici un aperçu des réactions : « Pour des conseils sur les coopératives, je ne m'adresserais nulle part ailleurs. » « Connaissances et expérience pratique, capacité à aller à l'essentiel, bonne communication, facilité d'utilisation, très professionnel, particulièrement motivé et très bien informé, tout simplement excellent. »

## Transmission réussie de l'entreprise aux collaborateurs

Parmi les 31 coopératives accompagnées par la prestation de services de Cera dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif figurait 'STRAMIEN, architecture & ruimte - coopérative multiprofessionnelle'. En 2019, deux des trois sociétaires ont pris leur pension. L'idée d'impliquer également d'autres collaborateurs en tant que sociétaires a fait son chemin. En 2017, ils ont initié le processus de transfert. En 2020, 20 des 35 collaborateurs sont devenus copropriétaires sociétaires de la coopérative. STRAMIEN constitue ainsi l'une des premières cessions d'entreprise réussies aux collaborateurs en Belgique. Une option qui suscite un intérêt croissant.

## Art et culture

### Exposition participative Public à l'œuvre au BELvue

Un tour de force en pleine pandémie : le 9 juin, le musée BELvue organisait le vernissage virtuel de l'exposition 'C'était mieux demain. 7 facettes du patrimoine belge' qui a attiré 2.564 visiteurs pendant l'été. Cette réalisation est l'aboutissement d'un processus de co-construction par 25 citoyens-commissaires (sur 88 candidats). Elle a été rendue possible grâce à un partenariat du Musée BELvue avec Bamm !, Arts & Publics et la coopérative Cera.

### Studio Bubble2Bubble ('Vier het leven')

Studio Bubble2Bubble est l'alternative en ligne de 'Vier het leven' (FedOS vzw). Son projet initial consiste à faire profiter les personnes âgées de l'art et de la culture sans obstacles ni soucis. Lorsque les maisons de la culture ont contraintes de fermer leurs portes en raison de la crise sanitaire, le studio en ligne Bubble2Bubble a été ouvert. Avec un soutien (technique), les seniors trouvent le chemin du café-forum en ligne, où les musiciens invités continuent à assurer le volet culturel.

### Open call Dive into mankind

Avec 'Dive into mankind', Cera et Kunstwerkt ont lancé un appel à réaliser un collage, en collaboration avec le musée M Leuven, à l'automne 2020. L'œuvre vidéo éponyme de Ria Pacquée faisait office de muse. 270 participants s'en sont inspirés et ont envoyé leur collage. Un jury, composé de Bram Antheunis, d'Eveline De Wilde et de Ria Pacquée, a effectué une sélection en vue d'une exposition. Des grands thèmes de société aux petites anecdotes : l'élément polyvalent qu'est la nature a provoqué de nombreux bouillonnements. Cette sélection sera exposée pendant plusieurs mois au siège de la coopérative Cera à Leuven.

## Agriculture et horticulture

### Première moisson du concours Agri-Innovation

Pour faire face aux nombreuses mutations et trouver de nouvelles trajectoires vers des systèmes plus innovants, résilients et durables, Cera et Accueil Champêtre en Wallonie - en partenariat avec CBC et la Foire de Libramont - ont lancé la cellule Agri-Innovation. Celle-ci a pour mission d'accompagner les acteurs ruraux par la mise en place de plusieurs outils, dont un concours annuel. C'est ainsi que le 2 juillet, cinq prix et une mention spéciale ont été décernés à des projets particulièrement innovants.

## Inspiration pour les grandes coopératives agricoles grâce au 'Forum des coopératives agricoles'

Grâce à ce Forum annuel, nous réunissons les présidents, la direction et d'autres partenaires importants de coopératives agricoles afin de partager leurs connaissances et d'œuvrer ainsi à un secteur agricole coopératif encore plus fort. En novembre 2020, nous avons lancé un événement inédit avec un premier forum entièrement digital et interactif ayant pour thème clé stratégique la transformation numérique. Une soirée passionnante, avec des intervenants inspirants.

## Innovation dans l'agriculture et l'horticulture avec l'entrepreneuriat coopératif

Cera investit dans un partenariat solide avec l'Innovatiesteunpunt pour l'agriculture et à la campagne. En 2020, nous avons informé et inspiré plus de 700 initiateurs du vaste secteur agricole concernant le modèle d'entreprise coopératif en tant que levier d'innovation. En 2020, ce fut également le cas pour la première fois en live streaming, ce qui nous a permis de revoir les enregistrements par la suite et d'élargir la portée de cette initiative. Nous avons aussi publié divers articles informatifs dans différentes revues professionnelles destinées au secteur et sur des sites Internet pertinents.

Cera a accompagné vingt initiatives agricoles innovantes concrètes dans la mise en place de leur modèle de collaboration coopérative.

Enfin, nous avons investi avec l'Innovatiesteunpunt dans des projets qui permettent au modèle d'entreprise coopératif d'offrir une réponse à des défis sociétaux importants, comme les circuits courts et les initiatives citoyennes pour des énergies plus durables.

## Services et soins à la collectivité

### Co-Vitamines de Cera

La pandémie de COVID-19 nous a fortement impactés en 2020, notamment sur le plan émotionnel, social et financier. Cera a réagi sans tarder et a rapidement entrepris des actions exceptionnelles pour faire la différence dans la vie des personnes en situation de vulnérabilité. Si rester confiné n'est évident pour personne, cette situation s'est révélée encore plus complexe pour les services résidentiels de l'aide à la jeunesse. C'est pourquoi la coopérative Cera a réagi et mis sur pied une première action de solidarité afin d'agrémenter les temps libres des jeunes âgés de 12 à 18 ans 'coincés' dans leur centre en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté germanophone.

Nous avons ainsi donné un sérieux coup de pouce financier à 70 organisations d'aide à la jeunesse, mais aussi à 616 associations de lutte contre la pauvreté et 20 artistes plasticiens émergents, tant en Flandre qu'en Wallonie.

### 'Go With The Velo'

Après près de 300 journées de campagne, les initiateurs Cera, KBC et Mobiel 21 sont pleinement satisfaits de la réussite de l'édition 'Go With The Velo' 2020. La campagne vélo organisée du 8 janvier au 31 octobre a permis de privilégier une mobilité plus durable en Flandre et à Bruxelles. Nous sommes ravis d'avoir pu compter sur 10 giveaways, 27 défis vélo, 9 ambassadeurs du vélo, 3 appels à projets, la distribution de près de 30.000 plaques de vélo et près de 5.000 affiches, 17 lauréats, l'élection d'un prix du public... et pas moins de 80 organisations partenaires.

### 'De Genereuzen'

'De Genereuzen' organisent de belles rencontres et activités entre des personnes avec et sans handicap. Nous supprimons ainsi de plus en plus les barrières, tandis que la cohésion, la vie et le travail ensemble deviennent la norme.

Le coronavirus a engendré un défi de taille. En effet, les festivals musicaux, qui réunissaient encore de nombreuses personnes sans restriction en 2019, ont disparu. En cette année particulière, ils ont donc lancé une nouvelle action baptisée Circuit Sortie : 130 duos de personnes avec et sans handicap ont d'abord fait connaissance en mode virtuel et décidé ensuite d'effectuer une sortie ensemble lorsque la situation est redevenue sûre.

## Projets transversaux

### ToolBox et Cera renforcent ensemble les organisations du non-marchand

Cera mise sur des projets dans des domaines et thèmes sociétaux spécifiques et ce, dans tout le pays. Afin de maximiser notre impact sociétal, nous travaillons en étroite collaboration avec l'ASBL ToolBox. Cera fait la promotion de l'expertise de ToolBox auprès de ses partenaires de projet qui, outre le soutien par projet de Cera, pourraient bénéficier de l'accompagnement de ToolBox pour renforcer leur organisation. Cera soutient activement ToolBox à cet effet, dans le cadre de l'accompagnement et de la croissance de son effectif de bénévoles, qui comprend déjà actuellement 10% de sociétaires Cera. Nous organisons également des workshops et des formations ensemble.

### 2020 Reboot programme

Le confinement et l'arrêt forcé de nombreuses activités lors de la première vague du Covid ont été perçus comme une opportunité de prendre le temps de faire évoluer les organisations à visée sociétale et de préparer le terrain pour un nouveau futur. Au cours de plusieurs cycles de trois sessions d'échanges en intelligence collective, encadrés par ToolBox, une vingtaine de petites et moyennes asbl ont appris à mieux se connaître et identifier les chantiers à mener pour se (ré)inventer.

### Good Company by Cera

Good Company, c'est la communauté de l'engagement, une initiative de sociétaires, pour et par des sociétaires. Good Company rassemble et relie tout ce qui - et tout qui - est en rapport avec la solidarité, l'engagement, le bénévolat, les petites et grandes aides. À l'occasion de la Warmste Week de StuBru, nous avons présenté quatre ambitieux projets Cera en décembre 2020 et avons appelé nos sociétaires à se porter volontaires pour l'une de ces quatre initiatives. Pas moins de 300 sociétaires engagés se sont manifestés.



# CONTRIBUTION SOCIÉTALE NATIONALE EN 2020

## SERVICES POUR L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF



NOMBRE DE COOPÉRATIVES  
ACCOMPAGNÉES  
ET CONSEILLÉES



PRÉSENTATIONS  
ET FORMATIONS



PARTICIPANTS



TAUX DE SATISFACTION  
DES SERVICES  
ET CONSEILLES

## AGRI-INNOVATION EN WALLONIE ET À BRUXELLES

44

CANDIDATURES AU  
CONCOURS

10

SUIVI DE DOSSIERS

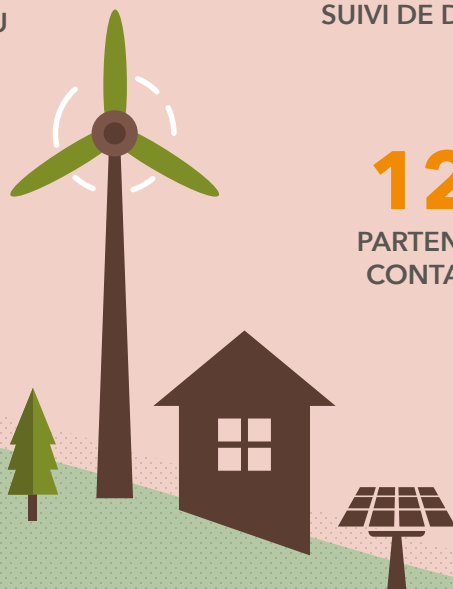
5

LAURÉATS ET  
COACHING

120

PARTENAIRES  
CONTACTÉS

CO-VITAM





# PROJETS NATIONAUX

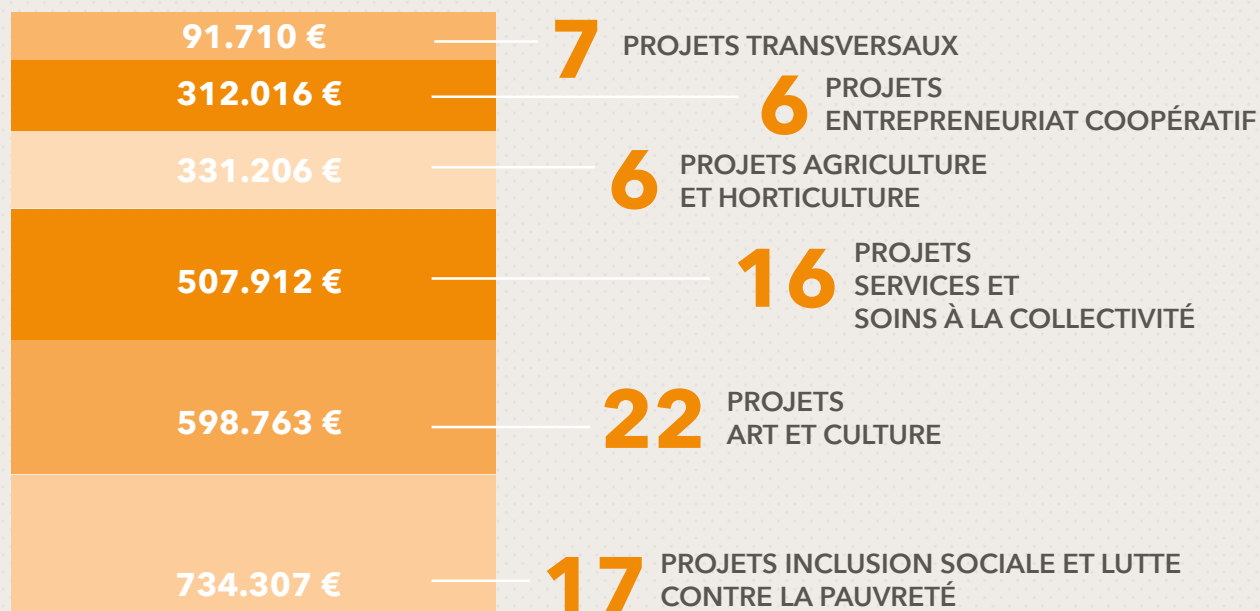
 **74**  
NOMBRE DE PROJETS  
NATIONAUX EN COURS

 **117**  
NOMBRE  
DE PARTENAIRES  
DES PROJETS

**2.575.914 €**

BUDGET DES PROJETS NATIONAUX

 **17**  
WEBINAIRES AVEC  
1.497 DE PARTICIPANTS



## FINANCES : SOUTIEN FINANCIER SUITE À LA CRISE CORONA



## Contribution sociale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre, dans le cadre de son partenariat avec BRS, sur le thème 'Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud'. Le financement agricole, l'entrepreneuriat coopératif et la bancassurance ne sont pas par hasard les principaux thèmes dans lesquels BRS est active dans les pays du Sud. Il s'agit en effet du cœur de l'histoire coopérative de Cera et d'une spécialité avec laquelle BRS offre une plus-value intéressante aux organisations du Sud.

### BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux et des paysans dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout par le biais de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS offre aux pauvres actifs économiquement l'opportunité de sortir de la misère et de prendre leur sort en mains.

BRS n'accorde pas elle-même de crédits, mais soutient, en Afrique et en Amérique latine, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu.

En Belgique, BRS s'engage à informer les citoyens sur la microfinance et la microassurance et à les inciter à cette forme de coopération internationale. Pour ce faire, BRS peut notamment compter sur l'enthousiasme de ses ambassadeurs, qui sont tous actifs dans les Conseils Consultatifs Régionaux de Cera.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée, pour laquelle elle peut compter sur l'engagement de nombreux spécialistes bénévoles. Les experts de l'Institut BRS sont d'anciens banquiers et assureurs, expérimentés s'il en est, qui, retraités, encadrent les partenaires de BRS. Enfin, des membres du personnel de KBC et CBC s'engagent eux aussi activement, et bénévolement, aux côtés de BRS. La pandémie mondiale a entraîné le déroulement de la collaboration à distance. Grâce à des webinaires, au streaming en direct, à la mobilisation de conseillers locaux et à la digitalisation du matériel de formation, BRS a pu poursuivre la collaboration. En 2020, BRS a offert à ses 14 partenaires du Sud un soutien financier supplémentaire de 5.000 euros en guise d'intervention dans les frais pour les mesures préventives liées au coronavirus. Cette contribution a notamment été consacrée à la sensibilisation de leurs clients et à la distribution de masques buccaux.

### BRS Microfinance Coop

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC se sont chargés de l'apport de départ. Depuis 2016, toute personne intéressée peut acquérir jusqu'à 10 parts coopératives de BRS Microfinance Coop, au prix unitaire de 500 euros. Fin 2020, 1.770 sociétaires avaient souscrit à ces parts pour 4.880.550 euros. BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses sociétaires. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociales des organisations dans lesquelles elle investit.

BRS Microfinance Coop investit les capitaux ainsi levés dans des organismes de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquels accordent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et des paysans locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres. En 2020, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas émettre de nouvelles parts A à partir de juin, en raison de la volonté de faire preuve de davantage de prudence lors de l'octroi de nouveaux prêts en cette période de coronavirus. En 2020, BRS Microfinance Coop s'est principalement concentrée sur la poursuite de la collaboration avec les partenaires existants. BRS Microfinance Coop disposait en 2020 de moyens suffisants pour honorer cet engagement.

Plus d'informations : [www.brs.coop](http://www.brs.coop).

# CONTRIBUTION SOCIÉTALE INTERNATIONALE EN 2020

## BRS ASBL



JOURS DE FORMATION  
ET CONSULTANCE  
VIA BRS

**57.038 €**

MONTANT DE CONSULTANCE



PROJETS

**182.765 €**

MONTANT DES PROJETS INTERNATIONAUX



PAYS



JOURS DE FORMATION  
VIA MICROFACT

**70.000 €**

SOUTIEN AUX PROJETS LIÉS AU COVID-19





# BRS MICROFINANCE COOP



# 1.773

NOMBRE DE SOCIÉTAIRES

 **10**  
CRÉDITS

 **7**  
PAYS

1%  
BRS ASBL

43%  
CERA SC

22%  
SOCIÉTAIRES  
PARTICULIERS

APPORT DE BRS  
MICROFINANCE  
COOP  
**22.380.500 €**

AU 31.12.2020

34%  
KBC BANQUE SA



## Cera et le développement durable

Les coopératives jouent un rôle unique dans la réalisation des objectifs de durabilité : elles contribuent à la croissance économique et au développement social durables et prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et d'écologie. Pour Cera aussi, le développement durable constitue un fil rouge dans les différentes facettes de son fonctionnement. Ce n'est donc pas un hasard si « Investir ensemble dans le bien-être et la prospérité » résume parfaitement la mission de Cera.

Cera investit dans la prospérité en tant qu'actionnaire majoritaire de KBC. Grâce à sa présence dans les organes de gestion du groupe KBC, Cera joue un rôle important dans l'encouragement et le soutien du management à traduire concrètement les aspects liés à la durabilité dans toutes les activités du groupe. Ces dernières années, KBC a déjà accompli sur ce plan un parcours dont toutes les parties prenantes de KBC peuvent être fières.

Cera est également un investisseur important dans le bien-être de ses sociétaires et de la société au sens large. Sa vision prometteuse, réaliste et moderne du développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence : une société solidaire, respectueuse, sans obstacles, des quartiers chaleureux et accueillants pour tous, des coopératives solides et largement soutenues, des avantages sociétaires attrayants et durables, la durabilité chez nous.

### De durable à plus durable

Les ambitions de Cera en matière de durabilité sont le reflet de la coopérative et de ses sociétaires, qui contribuent à donner le rythme du fonctionnement durable de Cera et y participent activement. Une enquête réalisée en 2020 révèle que 59% des sociétaires Cera ont intrinsèquement une affinité supérieure à la moyenne avec le thème du développement durable. Cette attitude se traduit par un comportement concret et durable, tant au niveau du comportement de consommation que de l'engagement volontaire et des aides mineures : 62% des sociétaires de Cera font du bénévolat et 60% s'engagent pour des personnes de leur quartier. Différentes initiatives de Cera en matière de développement durable sont également accueillies positivement. Dans le même temps, les sociétaires ont indiqué ce qu'ils considèrent comme des priorités, et où les efforts de Cera dans les années à venir peuvent donc aller encore plus loin : des projets et des initiatives qui encouragent un mode de vie sain, assurent que ses activités touchent un public varié et sont largement accessibles, tiennent compte de l'accessibilité en transports en commun et à vélo, offrent 'un bon rapport qualité-prix' (tant sur le plan financier que social), étendent largement les principes de durabilité, de commerce équitable et de respect de l'environnement à toutes les initiatives de Cera.

### Critères de durabilité

Compte tenu des résultats de l'enquête et des attentes correspondantes des sociétaires Cera, toutes les activités Cera seront évaluées à partir de 2021 sur la base des critères de durabilité suivants :

#### *Pas de seuils*

Les activités de Cera s'adressent à tous les sociétaires : diverses, inclusives, réalisables financièrement et accessibles à tous.

#### *Large portée*

Les sociétaires soutiennent les activités de Cera. Elles stimulent leur implication au sein de Cera, leur procurent un sentiment optimal (chaleureux) et ont un effet de recrutement sur les sociétaires potentiels.

### ***Plus-value économique***

Les sociétaires de Cera reçoivent 'beaucoup pour leur argent', tant sur le plan financier que sociétal. Avec ses sociétaires, Cera assure davantage de bien-être et de prospérité, tant au niveau individuel que sociétal.

### ***Écoresponsable***

Cera minimise son empreinte écologique. Lors de l'organisation de ses activités, la coopérative accorde de l'attention à l'environnement et au cadre de vie.

### ***Intégration locale***

Cera promeut des produits et services locaux, en particulier de coopératives (belges). Elle stimule la cohésion locale de, par et avec ses sociétaires et veille à une répartition géographique de ses activités et événements.

### ***Impact positif sur la santé et le bien-être***

Cera veille au bien-être de ses sociétaires et de la société. Lors de l'organisation de ses activités, Cera accorde de l'attention à la prévention et à un mode de vie sain.

## **Reporting**

Sur la base de ces critères, Cera pourra à l'avenir rendre compte de manière plus ciblée des réalisations concrètes en matière de développement durable. D'une part, Cera peut ainsi tenir ses parties prenantes informées de ses efforts en matière de durabilité. D'autre part, ce reporting présente un miroir à la coopérative et lui montre clairement où se situe Cera, où se situent ses défis et où Cera, avec ses sociétaires, veut aller.









## Nos avantages aux sociétaires

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions sur des biens, services et événements touchant à la vie de nos sociétaires, en collaboration avec KBC/CBC, entre autres.

En tenant compte des différents groupes-cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions.

Seuls les sociétaires de Cera détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter des avantages sociétaires.

Cera offre ses avantages à la fois en ligne et via le magazine CeraSelect. Dans la rubrique Continuo, les sociétaires bénéficient de réductions toute l'année, afin d'alléger ainsi leur budget et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

En plus de Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel. Cera se charge par ailleurs du concept de l'offre, de la réalisation du magazine CeraSelect et du suivi.

Spécialement pour les jeunes sociétaires entre 16 et 35 ans, Cera a créé les magazines ENGAGE et ENJOY en 2019. ENGAGE propose des articles portant sur l'univers de cette génération, tandis qu'ENJOY vise ce segment de sociétaires de Cera par le biais de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes.

La sélection des avantages sociétaires tient compte, entre autres, des facteurs suivants : création d'un esprit de groupe, aspects liés à la santé, la durabilité et l'environnement, la qualité, la nature coopérative, la diversité.

En 2020 également, Cera a collaboré dans le cadre des avantages sociétaires avec un certain nombre de producteurs coopératifs. Et en collaboration avec KBC, elle a à nouveau créé un certain nombre de nouveaux avantages à l'intention des sociétaires de Cera. Cera collabore par ailleurs avec des organisations qui poursuivent un objectif sociétal. En regroupant ces forces, Cera jette de nombreux ponts avec des thèmes sociétaux et crée des effets de levier profitables à tous.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires.



# NOS AVANTAGES SOCIÉTAIRES EN 2020

NOMBRE DE SOCIÉTAIRES AU 31.12.2020

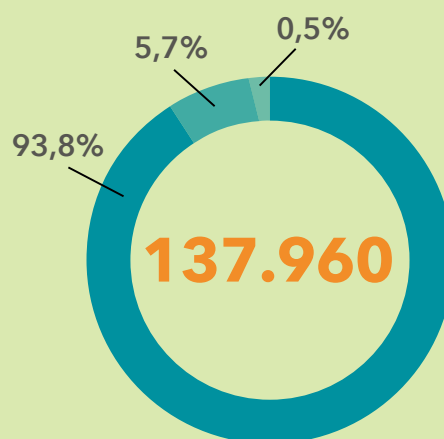
377.820

NOMBRE DE SOCIÉTAIRES POUVANT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES SOCIAUX VIA LE MAGAZINE CERASELECT

300.731

NOMBRE DE SOCIÉTAIRES AYANT PARTICIPÉ AUX AVANTAGES SOCIÉTAIRES VIA LE MAGAZINE CERASELECT

137.960



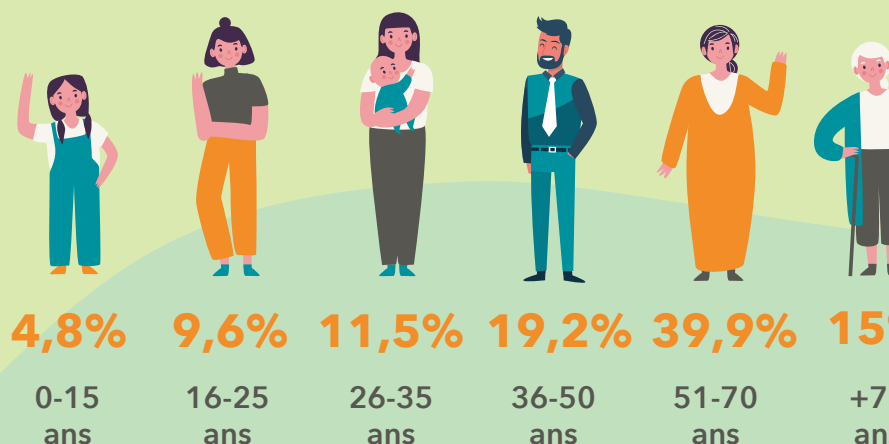
PARTICIPATION PAR LANGUE

- NÉERLANDOPHON
- FRANCOPHONE
- GERMANOPHON

PAR ANCIENNETÉ



PAR TRANCHE D'ÂGE



NOMBRE DE JEUNES (16-35 ANS) POUVANT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES SOCIÉTAIRES VIA LE MAGAZINE ENJOY

57.608

NOMBRE DE JEUNES (16-35 ANS) AYANT PARTICIPÉ AUX AVANTAGES SOCIÉTAIRES VIA LE MAGAZINE ENJOY

12.022

# TOP 10 EN 2020 - CERASELECT

1		61.356	PARTICIPANTS À LA TOMBOLA BRS
2		46.393	CARTONS DE VIN (À L'AUTOMNE)
3		40.000	CARTES-CADEAU DE COLLISHOP (À L'AUTOMNE)
4		35.002	BOÎTES DE SPÉCULOOS VERMEIREN (À L'AUTOMNE)
5		29.282	ALBUMS DE JOMMEKE 'THE PLASTIC WHALE'
6		16.237	BONS DE RÉDUCTION DE LOLALIZA
7		16.000	CARTES-CADEAU DE DÉCATHLON (À L'AUTOMNE)
8		15.725	BONS DE RÉDUCTION POUR GAMMA
9		14.119	ABONNEMENTS À KBC INTERNET INSURANCE
10		12.996	CLIPS DUVEL CHEZ PRIK & TIK

# TOP 10 EN 2020 - ENJOY

1		23.317	PARTICIPANTS À LA TOMBOLA BRS
2		8.028	CARTES-CADEAU DE DECATHLON
3		8.004	BONS POUR UN FRITES ATELIER DE SERGIO HERMAN
4		6.499	CARTES-CADEAU DE COLLISHOP
5		3.492	PACKS DE BIÈRE DESPERADOS CHEZ COLLISHOP
6		2.553	CHÈQUES-CADEAU POUR UNE LEESBOX
7		2.303	BONS DE RÉDUCTION POUR ZEB/-POINTCARRÉ
8		1.695	VOUCHERS POUR EKOMENU
9		1.414	BONS DE SAUNA
10		1.241	BONS DE RÉDUCTION POUR ABOUT YOU

## Développement de KBC Groupe

### Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

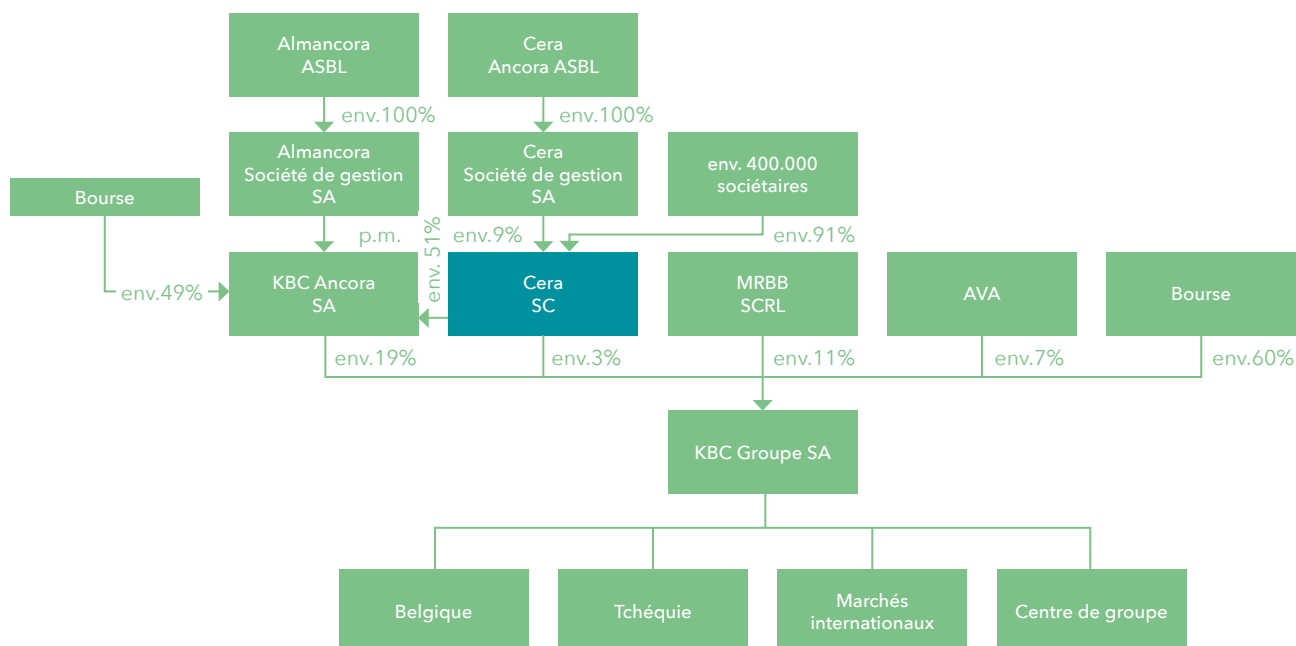
Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'évolution du groupe KBC est par conséquent extrêmement importante pour Cera et l'ensemble de ses sociétaires. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés du groupe. C'est pourquoi Cera participe de très près à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, sans jamais perdre de vue ses valeurs coopératives.

Cet engagement actif se traduit à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres Actionnaires Stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe. Les parties de la convention des actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Au 31 décembre 2020, leur participation totale dans KBC Groupe s'établissait à 40,11%. Cera et KBC Ancora sont considérées, pour l'application de cette convention, comme une seule et même partie. Ensemble, elles ont apporté 21,27% des actions KBC Groupe.

Au 31 décembre 2020, la position du groupe Cera au sein de KBC Groupe se présentait de la manière suivante (pourcentages arrondis) :



(Sur la base des chiffres publiés fin décembre 2020)

## Participations

Cera détient une participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionnariat de KBC Groupe.

### Participation de Cera dans KBC Groupe

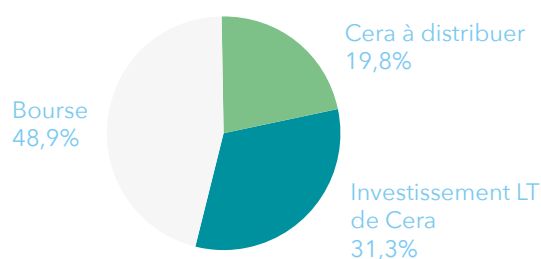
La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée pendant l'exercice écoulé. Fin 2020, Cera détenait 11.127.166 actions KBC Groupe, soit 2,67% du capital du groupe.

### Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2020, la participation de Cera dans KBC Ancora s'établissait à 51,08%.

Dans le courant de l'année 2020, Cera a attribué 424.934 actions KBC Ancora (0,54%) au titre de parts de retrait en nature aux sociétaires détenteurs de parts D sortants. Par ailleurs, Cera n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme - en tant que parts de retrait - aux sociétaires détenteurs de parts D sortants (19,81%) et d'autre part, d'une participation de 31,26% qui a valeur d'investissement à long terme.

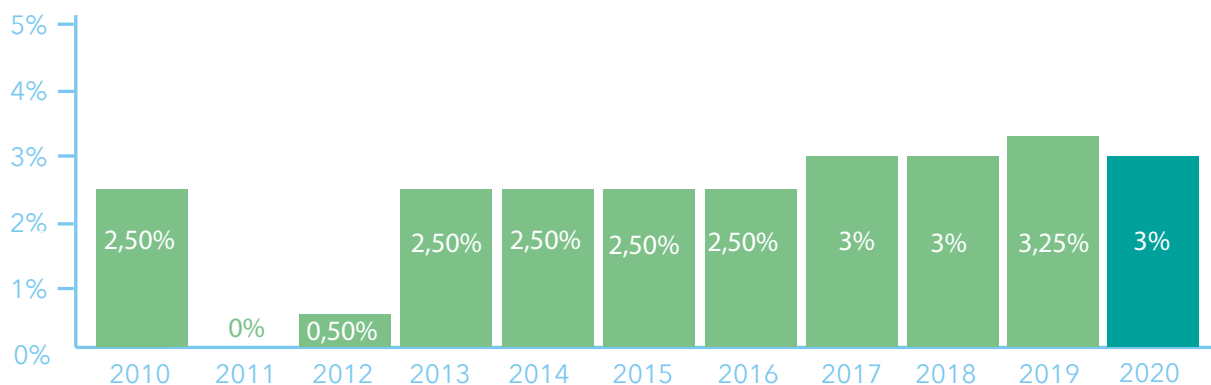


Participation de Cera dans KBC Ancora au 31 décembre 2020

## Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire transmet une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui s'exprime sur la proposition d'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 de distribuer un dividende de 3% au titre de l'exercice 2020.



Évolution du dividende coopératif









OF NEW  
Sourdough

PLEASE  
PLEASE  
PLEASE

  
**BANT BAKERY**  
BANT BAKERY  
BANT BAKERY

## Notre structure de fonctionnement

À la structure opérationnelle classique, qui comprend un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a ajouté une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire de Cera compte, outre les administrateurs délégués (minimum deux) et les administrateurs externes (minimum trois), des représentants des sociétaires (minimum six). Le Conseil d'Administration peut également accueillir un membre du Comité management. La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont détaillés ci-après.

## Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

### Composition

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non actifs, représentants des sociétaires membres des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs externes, non actifs (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration peut être complété d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin (administrateur D).

En date du 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé de 19 membres : 2 administrateurs A, 14 administrateurs B et 3 administrateurs C.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Pour que soient défendus au mieux les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les deux mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, à l'instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Leur nomination tient compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'implication dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, sur les plans aussi bien de la stratégie que du contrôle.

Les administrateurs A, B et C sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes ses parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion.

La durée du mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le reconduire trois fois pour une durée de quatre ans à chaque fois.

Le mandat des administrateurs délégués peut être reconduit sans limite.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 70e anniversaire de l'administrateur.

Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit au moment où l'administrateur atteint l'âge légal de la retraite.

Le mandat d'un administrateur D prend fin lorsque l'administrateur ne fait plus partie du Comité management de Cera ou n'exerce plus de mandat d'administrateur au sein du groupe KBC.

## Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Au 31.12.2020, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé comme suit :

### Administrateurs-Délégués (administrateurs A)

Franky Depickere  
Katelijn Callewaert

### Administrateurs représentant les sociétaires (administrateurs B)

Yvan Jonckheere, président  
Johan Massy, vice-président  
Dieter Scheiff, vice-président  
Koen Albers  
Liesbeth Fransen  
Daniel Jacquet  
Liesbet Okkerse  
Jos Peeters  
Els Persyn  
Mathilde Remy  
Ivan T'Jampens  
Luc Vandecatseye  
Rik Vandermeulen  
Katrien Vansteenkiste

### Administrateurs externes, non exécutifs (administrateurs C)

Erik Clinck  
Heidi Loos  
Guido Veys

Le tableau ci-après présente la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté.

Lors de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises, le Comité audit à six reprises, le Comité nominations à quatre reprises et le Comité rémunérations à deux reprises.

Les mesures liées au coronavirus en vigueur en 2020 ne permettaient généralement pas de se réunir physiquement. La plupart des réunions ont eu lieu via skype/MS Teams.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Administrateurs D	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Koen Albers (depuis le 29.05.2020)	2024		5					
Louis Braun, vice-président (jusqu'au 24.04.2020)	2020		4			4	2	2
Katelijjn Callewaert	2024	10						
Erik Clinck	2023			10		6		
Franky Depickere	2022	10						
Liesbeth Fransen	2022		10					
Daniel Jacquet (depuis le 29.05.2020)	2024		5					
Yvan Jonckheere, président	2024		10				4	2
Koen Kerremans, vice-président (jusqu'au 24.04.2020)	2020		4				2	2
Heidi Loos	2022			10		6		
Johan Massy, vice-président (depuis le 29.05.2020)	2024		10				2	
Liesbet Okkerse	2024		10					
Jos Peeters	2023		10					
Els Persyn	2023		10					
Mathilde Remy	2023		10					
Daniel Renard (jusqu'au 24.04.2020)	2020		4					
Dieter Scheiff, vice-président (depuis le 29.05.2020)	2024		10				2	
Ivan T'Jampens	2022		10					
Luc Vandecatseye	2024		10			2		
Rik Vandermeulen	2024		10			6		
Katrien Vansteenkiste (depuis le 29.05.2020)	2024		5					
Guido Veys	2021			9				

## Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, par les dispositions pertinentes du Code des sociétés et des associations et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Cera : [www.cera.coop](http://www.cera.coop), sous la rubrique À propos de Cera/Publications et téléchargements/Documents juridiques.

La quasi-intégralité des membres ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, que prépare le Bureau du Conseil d'Administration (le 'Bureau'), lequel était composé de la manière suivante au 31 décembre 2020 :

*Yvan Jonckheere (président)*

*Katelijn Callewaert*

*Franky Depickere*

*Johan Massy*

*Dieter Scheiff*

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects qui intéressent Cera soient traités de manière équitable.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2020 les points suivants, entre autres :

- La stratégie Cera 2025
- La gestion des risques au sein du groupe Cera
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC
- L'apport et le nombre de sociétaires
- Le sociétariat sous tous ses aspects
- La contribution sociétale
- Le suivi des mandats d'administrateur, en particulier la proposition de nomination de trois nouveaux administrateurs B, la proposition de renouvellement du mandat d'un administrateur A et de six administrateurs B, la reconduction du mandat de président du Conseil d'Administration, la désignation de deux vice-présidents pour le Conseil d'administration, la désignation d'un membre pour le Comité audit, la désignation de deux membres pour le Comité nominations et la désignation de deux membres pour le Comité rémunérations
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2020-2021
- La préparation de l'Assemblée Générale (ordinaire) de Cera (qui s'est tenue à huis clos, par vote écrit préalable) du 6 juin 2020
- L'évaluation des immobilisations financières
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux sociétaires de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2020
- La décision d'autoriser les démissions volontaires en 2021, d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de les calculer au prorata s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10% de la somme des apports libérés pour les parts ou de 10% du nombre de sociétaires
- L'évaluation annuelle de la convention d'actionnaires.
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora.

Le Bureau n'est pas exclusivement chargé de l'établissement de l'ordre du jour. Certaines des présentations au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les faire amender ou demander d'en approfondir certains aspects.



## Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités évoluent au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions et se voient déléguer des compétences par le Conseil.

### Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Il est notamment chargé du contrôle interne de la position financière, des résultats, du traitement comptable et des mécanismes de contrôle en vue de l'édition de rapports à l'attention du Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2020, le Comité audit était composé des personnes suivantes :

Erik Clinck (président)

Heidi Loos

Luc Vandecatseye

Rik Vandermeulen

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils n'assistent toutefois pas à la partie de la réunion au cours de laquelle des avis sont adressés au Conseil d'Administration.

Le président du Comité audit fait rapport oral lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit chacune des réunions du Comité audit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Le Comité audit s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé.

En 2020, le Comité audit a abordé les points suivants, entre autres :

- Le projet de comptes annuels et le projet de rapport annuel de Cera pour l'exercice 2019
- Le projet de rapport du commissaire à propos des comptes annuels et du rapport annuel de Cera au 31 décembre 2019
- Le projet de comptes annuels consolidés pour l'exercice 2019
- L'examen des chiffres semestriels de Cera
- Le contrôle budgétaire 2019, le suivi budgétaire Cera au 30 juin 2020 et le budget Cera pour 2021
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2020-2021
- L'évaluation des immobilisations financières
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux sociétaires de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2020
- Le planning d'audit 2021 du commissaire
- L'accord de partage des coûts avec KBC Ancora.

### Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il garantit, d'une manière générale, le déroulement objectif et professionnel des processus de nomination et de reconduction des mandats d'administrateur. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative.

Ce comité se réunit au moins deux fois par an. Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni à quatre reprises.

Au 31 décembre 2020, le Comité nominations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Johan Massy

Dieter Scheiff

### Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Il formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à deux reprises. Au 31 décembre 2020, le Comité rémunérations se composait des personnes suivantes :

*Yvan Jonckheere (président)*

*Johan Massy*

*Dieter Scheiff*

## Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et aux autres liens contractuels entre, d'une part, Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion et les membres du Comité de gestion journalière de Cera et, d'autre part, Cera. Ce règlement fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera.

## Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite visant à éviter les abus de marché font partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. Elles prévoient notamment l'établissement d'une liste d'initiés, la fixation de périodes d'interdiction annuelles et une obligation de notification, au compliance officer, des opérations sur titres du groupe effectuées par des administrateurs.

## Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

### Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non actifs)

Les indemnités accordées aux administrateurs B et C tiennent compte des responsabilités qui leur sont confiées et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité forfaitaire à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils ont assisté.

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier, composé d'une indemnité forfaitaire supérieure, mais d'aucun jeton de présence. Par ailleurs, les administrateurs B et C qui font partie du Comité d'audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils ont assisté. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité forfaitaire, mais pas de jetons de présence. Les membres des Comités nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, mais uniquement une indemnité kilométrique. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

(en euros)	Conseil d'Administration Fixe	Conseil d'administration Jetons de	Comité audit Fixe	Comité audit Jetons de présence	TOTAL
Koen Albers (depuis le 29.05.2020)	4.535	3.580			8.115
Louis Braun, vice-président (jusqu'au 24.04.2020)	4.784	2.864		1.790	9.438
Erik Clinck	7.774	7.160	7.176		22.110
Liesbeth Fransen	7.774	7.160			14.934
Daniel Jacquet (depuis le 29.05.2020)	4.535	3.580			8.115
Yvan Jonckheere, président	46.050	0			46.050
Koen Kerremans, vice-président (jusqu'au 24.04.2020)	4.784	2.864			7.648
Heidi Loos	7.774	7.160		2.864	17.798
Johan Massy, vice-président (depuis le 29.05.2020)	14.153	7.160			21.313
Liesbet Okkerse	7.774	7.160			14.934
Jos Peeters	2.986	2.864			5.850
Els Persyn	6.537	7.160			13.697
Mathilde Remy	7.774	7.160			14.934
Daniel Renard (jusqu'au 24.04.2020)	1.595	2.864			4.459
Dieter Scheiff, vice-président (depuis le 29.05.2020)	14.153	7.160			21.313
Ivan T'Jampens	7.774	7.160			14.934
Luc Vandecatseye	7.774	7.160		1.074	16.008
Rik Vandermeulen	7.774	7.160		2.864	17.798
Katrien Vansteenkiste (depuis le 29.05.2020)	4.535	3.580			8.115
Guido Veys	7.774	6.444			14.218
<b>TOTAL</b>	<b>178.613</b>	<b>107.400</b>	<b>7.176</b>	<b>8.592</b>	<b>301.781</b>

### Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée par contrat. Elle se compose d'une rémunération forfaitaire, de la mise à disposition d'une voiture de société ou du paiement d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, lequel comporte notamment une assurance complémentaire vieillesse ou de survie, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient d'aucune option sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, l'ensemble des administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu une indemnité de 1.037.053 euros au total, dont 160.504 euros d'indemnité variable. En vertu de l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité forfaitaire des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora, à hauteur de 20%.



## Mandats

Au 31 décembre 2020, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC l'étaient par les personnes suivantes :

### **KBC Groupe SA**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité de concertation des gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et compliance
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

### **KBC Bank SA**

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration

### **KBC Assurances SA**

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

### **CBC Banque SA**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du Comité rémunérations
Katelijan Callewaert	membre du Conseil d'Administration

### **Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

### **United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)**

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

## Commissaire

Le contrôle externe est exercé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Kenneth Vermeire.

## Fonctionnement opérationnel

### Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle de la sorte les activités du comité. En plus d'entretenir de nombreux contacts informels, les membres du Comité de gestion journalière se sont réunis à dix reprises en 2020.

Au 31 décembre 2020, le Comité de gestion journalière était composé de :

*Franky Depickere*

*Katelijan Callewaert*

### Comité management

Le Comité de gestion journalière délègue, sous sa propre responsabilité, un certain nombre de compétences spécifiques au Comité management et, en concertation avec ce dernier, des tâches spécifiques aux membres du personnel de Cera. Le Comité management est responsable, vis-à-vis du Comité de gestion journalière et du Conseil d'Administration, de la prise des décisions organisationnelles et opérationnelles, du fonctionnement de l'exploitation dans son ensemble et des travaux préparatoires.

Au 31 décembre 2020, le Comité management était composé de :

*Franky Depickere (président)*

*Bert Craps*

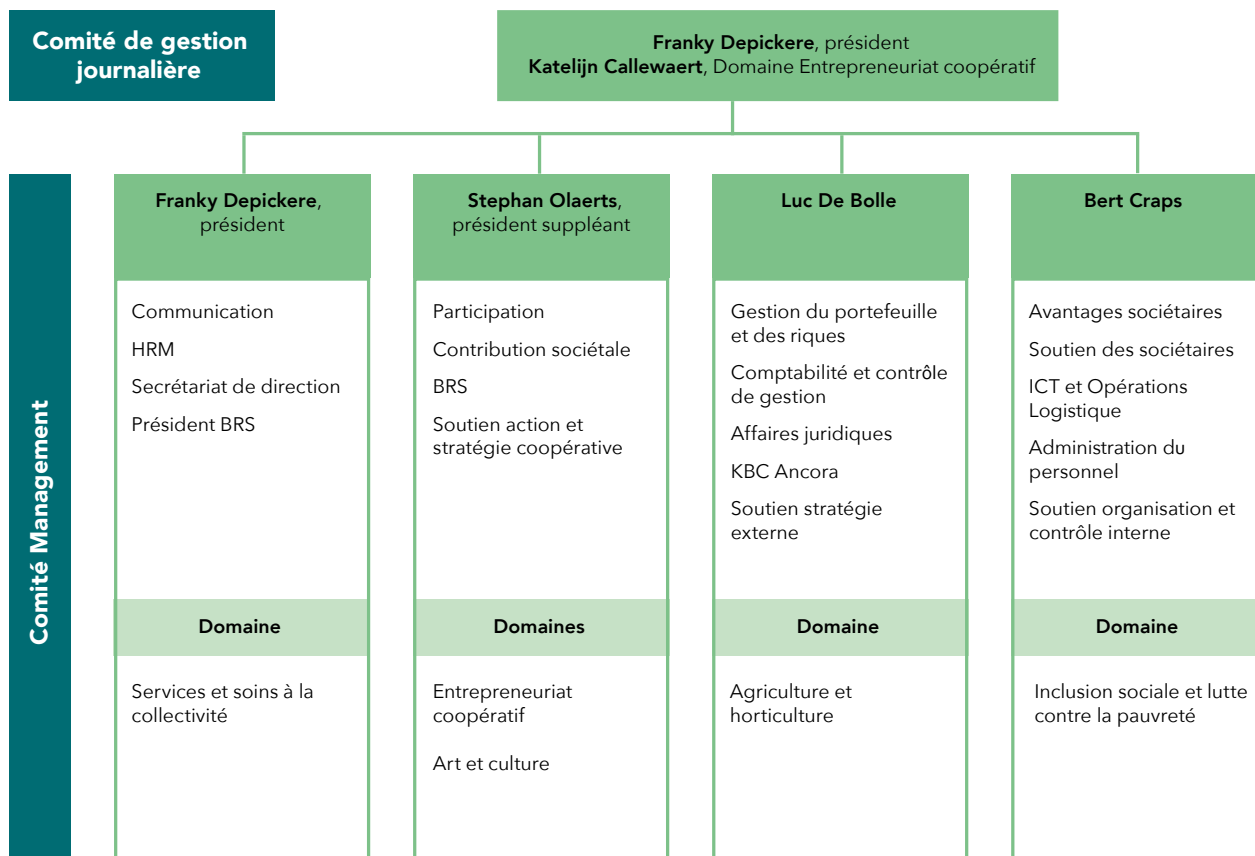
*Luc De Bolle*

*Stephan Olaerts*

Le fait que les membres du Comité management effectuent également, en marge de l'exercice de leurs fonctions de direction conformément à l'organigramme, des travaux préparatoires liés à la stratégie, s'inscrit dans le cadre des trois piliers stratégiques de Cera et se concrétise de la manière suivante : le département Patrimoine financier, dirigé par Luc De Bolle, soutient les personnes qui assument des mandats d'administrateur. Bert Craps étant quant à lui en charge des travaux préparatoires visant à soutenir l'organisation interne, le contrôle interne et l'informatique. Stephan Olaerts contribue pour sa part au déploiement de Cera en tant que coopérative large, jeune et active.

En 2020, le Comité management s'est réuni à 23 reprises.

Au 31 décembre 2020, l'organigramme se présentait comme suit :



## Rapport spécial de l'administrateur statutaire

Conformément à l'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives (ci-après : l'arrêté royal du 8 janvier 1962), l'administrateur statutaire rend compte par les présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2020, veillé à réaliser les conditions d'agrément visées à l'arrêté royal.

### Adhésion volontaire

L'administrateur statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de sociétaires ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société. En cas de refus d'affiliation ou d'exclusion, l'administrateur statutaire communiquera les raisons objectives de ce refus d'affiliation ou de cette exclusion à l'intéressé qui en fait la demande.

En 2020, 7.733 nouveaux sociétaires ont souscrit des parts E de Cera et 5.699 sociétaires existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Au cours de l'exercice écoulé, aucune souscription n'a été refusée et aucune exclusion prononcée.

### Égalité des droits et des obligations par catégorie de parts

Cera a émis des parts B, C, D et E. Au sein de chaque catégorie, les parts confèrent des droits et obligations identiques.

### Les statuts limitent le droit de vote de chaque sociétaire à 10 % des voix.

Conformément à l'article 16 des statuts, toute part, indépendamment de sa catégorie, donne droit à une voix, étant entendu qu'aucun sociétaire ne peut prendre part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des voix présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2020 portant sur l'exercice 2019. Il le sera lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 relative à l'exercice 2020 également.

### Nomination des administrateurs et du commissaire par l'Assemblée Générale

La société est gérée par un et un seul administrateur statutaire. La société anonyme Cera Société de gestion a été nommée administrateur statutaire et a chargé monsieur Franky Depickere d'être son représentant permanent pour l'exercice de son mandat d'administrateur au sein de Cera SC.

L'administrateur statutaire ne peut être démis que par décision de l'Assemblée Générale prise à une majorité de 90% des voix. En pareil cas, une Assemblée Générale extraordinaire désigne un nouvel administrateur statutaire, devant notaire, et par décision prise à une majorité de 90% des voix.

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non actifs, représentants des sociétaires membres, le cas échéant d'office, des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs externes, non actifs (administrateurs C).

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, à l'instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Ils siègent dans les organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora. Il est tenu compte pour cette nomination d'une répartition géographique des mandats. La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à un engagement optimal dans les activités financières et coopératives tant sur le plan national que régional. Les administrateurs B sont toujours majoritaires au Conseil d'Administration.

### Dividende modéré

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu'investisseur sociétal.

Le dividende peut fluctuer d'une année à l'autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération.

Ce pourcentage est plafonné à 6% depuis 1996.

Pour l'exercice 2020, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 d'attribuer un dividende brut de 3%.

### Le but principal de la société est de procurer aux sociétaires un avantage économique ou social, dans la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés.

La participation, la solidarité et le respect de chacun - des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen - forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera. Cera crée de la valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des sociétaires et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Cera réalise un impact sociétal positif.
- Les sociétaires jouissent d'avantages exclusifs sur un vaste assortiment de produits et de services.

#### *Cera : actionnaire important de KBC Groupe*

Le groupe Cera (Cera et KBC Ancora) détient 21,27% des actions de KBC Groupe. Cera a, avec KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables (AVA), adhéré à une convention d'actionnaires. La participation de l'ensemble de ces partenaires est légèrement supérieure à 40%.

De ce fait, Cera est en mesure de contribuer à l'élaboration de la stratégie et au contrôle des sociétés du groupe KBC, tout en tenant compte de ses valeurs coopératives. En sa qualité d'entreprise de bancassurance, KBC entend aider toutes les parties prenantes à réaliser leurs rêves et les protéger de manière durable et socialement responsable. Pour KBC, mener une politique durable signifie être à même - et le rester, en toute autonomie - d'aller au-devant des besoins de la société et des attentes de toutes les parties prenantes : clients, investisseurs, pouvoirs publics, actionnaires et collaborateurs. Au travers de sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des sociétaires. Les revenus que Cera tire de cette participation sont en effet affectés à son fonctionnement (avantages aux sociétaires, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

#### *Cera réalise un impact sociétal positif*

Avec ses sociétaires, Cera s'efforce de marquer la société de son empreinte dans différents domaines. Cera investit dans la société en partant d'une vision à long terme, dans l'intérêt des sociétaires et de la société au sens large. Pour en savoir plus, consultez le chapitre intitulé 'Notre contribution sociétale'.

#### *Des avantages uniques sur un certain nombre de produits et services*

Grâce à la force des achats groupés, Cera parvient à offrir aux sociétaires des remises substantielles sur une vaste gamme de produits et services. La communication à ce sujet passe par des magazines imprimés, des magazines digitaux et des publications sur le site Internet. Les taux de participation, détaillés dans le présent rapport annuel, prouvent chaque année - et donc en 2020 encore - à quel point ces avantages sont appréciés.

### Le mandat des administrateurs et des sociétaires chargés du contrôle n'est pas rémunéré

Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré. Lorsque l'administrateur statutaire exécute une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Lorsque l'administrateur statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est accordée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été exécutée. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Ce régime est demeuré en vigueur en 2020 également. Cera n'a pas de sociétaires chargés du contrôle. KPMG Réviseurs d'entreprises s'est vu accorder le mandat de commissaire. Conformément à la réglementation, la rémunération de ce mandat est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de Cera.

### Information et formation des membres, actuels et potentiels, et du public

Le rapport annuel (y compris les comptes annuels et le rapport du commissaire) est envoyé, dans la quinzaine qui précède l'Assemblée Générale, aux sociétaires qui en font la demande. Cera publie également ces informations sur son site Internet. Après la mise en paiement du dividende, les informations sur le dividende figurent dans la communication qui accompagne le paiement effectué sur le compte financier de chaque sociétaire.

Les sociétaires reçoivent par ailleurs des informations plus générales sur les activités de Cera. Cera attache une importance considérable à l'information et à la formation, domaines dans lesquels elle investit énormément. En 2020, Cera a entretenu une communication régulière avec ses sociétaires, au moyen notamment des magazines semestriels CeraScoop et CeraSelect, dont l'expédition se fait par courrier. Ces magazines présentent un aperçu du fonctionnement de Cera au sens large et approfondissent des thèmes spécifiques qui intéressent les sociétaires.

Les magazines ENGAGE et ENJOY ont été envoyés aux jeunes sociétaires entre 16 et 35 ans en 2020. ENGAGE propose des articles portant sur l'univers de cette génération, tandis qu'ENJOY vise ce segment de sociétaires de Cera par le biais de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes.

À cela s'ajoutent le site Internet et des newsletters périodiques, elles aussi diffusées à grande échelle. Ces newsletters sont consacrées à l'actualité et proposent aux sociétaires des informations complémentaires et des possibilités d'interaction.









# Comptes annuels non consolidés de Cera

## Bilan, compte de résultats et annexe

### Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2020	2019
<b>Actif</b>	<b>2.062.030.705</b>	<b>2.106.752.992</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>1.756.279.855</b>	<b>1.771.135.953</b>
Immobilisations corporelles	26.248.820	26.848.781
Terrains et constructions	23.658.689	24.157.515
Installations, machines et équipement	117.414	136.395
Mobilier et matériel roulant	707.869	817.313
Autres immobilisations corporelles	1.764.848	1.737.558
Immobilisations financières	1.730.031.035	1.744.287.172
Entreprises liées	1.341.759.190	1.356.015.725
<i>Participations</i>	1.341.759.190	1.356.015.725
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	388.031.337	388.031.337
<i>Participations</i>	388.031.337	388.031.337
Autres immobilisations financières	240.508	240.110
<i>Actions</i>	237.500	237.500
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	3.008	2.610
<b>Actifs circulants</b>	<b>305.750.849</b>	<b>335.617.039</b>
Créances à un an au plus	79.516	21.846.797
Créances commerciales	13.047	16.900
Autres créances	66.469	21.829.897
Placements de trésorerie	0	69
Autres placements	0	69
Valeurs disponibles	305.107.626	313.458.942
Comptes de régularisation	563.708	311.231

	2020	2019
<b>Passif</b>	<b>2.062.030.705</b>	<b>2.106.752.992</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2.033.624.423</b>	<b>2.076.573.832</b>
Apport	646.088.423	626.256.429
Disponible	609.588.423	589.756.429
Indisponible	36.500.000	36.500.000
Réserves	1.387.048.293	1.449.813.440
Réserves indisponibles	3.862.543	3.862.543
<i>Réserves indisponibles statutaires</i>	3.862.543	3.862.543
Réserves disponibles	1.383.185.750	1.445.950.897
Subsides en capital	487.706	503.963
<b>Dettes</b>	<b>28.406.282</b>	<b>30.179.159</b>
Dettes à un an au plus	27.962.375	29.739.394
Dettes commerciales	3.323.946	4.003.575
<i>Fournisseurs</i>	3.323.946	4.003.575
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.788.529	1.761.586
<i>Impôts</i>	258.758	276.699
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	1.529.772	1.484.887
Autres dettes	22.849.899	23.974.233
Comptes de régularisation	443.907	439.766



## Compte de résultats non consolidé et affectation du résultat (en euros)

	2020	2019
<b>Résultats</b>	<b>-20.181.362</b>	<b>142.777.356</b>
<b>Charges</b>	<b>34.267.011</b>	<b>36.295.102</b>
Charges des dettes	0	35.892
Autres charges financières	56.792	24.839
Services et biens divers	22.242.447	22.967.399
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.815.600	6.826.782
Charges courantes diverses	115.706	77.054
Amortissements	976.584	965.594
Réductions de valeur	69	179
Sur actif circulant	69	179
Moins-values sur la réalisation	4.054.808	5.391.250
D'immobilisations financières	4.054.808	5.300.324
D'actifs circulants	0	90.927
Impôts sur le résultat	5.006	6.112
<b>Produits</b>	<b>14.085.649</b>	<b>179.072.458</b>
Produits des immobilisations financières	0	164.918.667
Dividendes	0	164.918.667
Autres produits financiers	16.364	17.236
Produits de prestations de services	7.649.178	6.068.463
Autres produits courants	2.275.422	2.267.494
Reprise de réductions de valeur et amortissements	4.057.931	5.796.520
Sur immobilisations corporelles	3.122	409
Sur immobilisations financières	4.054.808	5.300.324
Sur actif circulant	0	495.787
Moins-values sur la réalisation	81.793	0
D'actifs circulants	81.793	0
Autres produits financiers non récurrents	4.960	4.078
<b>Affectation du résultat</b>		
Bénéfice ou perte à affecter	-20.181.362	142.777.356
Bénéfice ou perte de l'exercice à affecter	-20.181.362	142.777.356
Prélèvements sur les capitaux propres	50.322.103	0
Sur les réserves	50.322.103	0
Affectation aux capitaux propres	11.111.154	122.822.152
Aux autres réserves	11.111.154	122.822.152
<i>Réserve EDC</i>	11.111.154	59.002.335
<i>Réserve disponible</i>	0	63.819.817
Bénéfice à distribuer	19.029.588	19.955.204
Rémunération de l'apport	19.029.588	19.955.204

## Commentaire

### Présentation schématique du compte de résultats

Pour la présentation du compte de résultats dans le présent rapport annuel, Cera a opté pour le schéma des sociétés à portefeuille, qui correspond davantage à la nature de ses activités. Le ministre de l'Économie a donné son accord à cet effet le 10 avril 2004. Cet aval était nécessaire étant donné que la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers avait mis un terme au statut de société à portefeuille.

### État des immobilisations incorporelles

2020

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	24.000
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>

### État des immobilisations corporelles

2020

Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	25.925.606
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	336.554
Cessions et retraits	19.294
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	26.242.866
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	1.768.091
Mutations de l'exercice	
Actées	818.015
Reprises	1.929
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	2.584.177
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>23.658.689</b>

2020

Installations, machines et équipement	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	227.832
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	27.560
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	255.392
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	91.437
Mutations de l'exercice	
Actées	46.541
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	137.978
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>117.414</b>

2020

Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.088.019
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	7.356
Cessions et retraits	5.965
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.089.410
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	270.707
Mutations de l'exercice	
Actées	112.027
Reprises	1.193
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	381.541
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>707.869</b>

2020

Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.737.558
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	27.290
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.764.848
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>1.764.848</b>



## État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
<b>Participations et actions</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.819.172.870	388.031.337	237.500
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	18.311.344		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.800.861.526	388.031.337	237.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	463.157.144		
Mutations de l'exercice			
Reprises	4.054.808		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	459.102.336		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>1.341.759.190</b>	<b>388.031.337</b>	<b>237.500</b>
<b>Créances</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			2.610
Mutations de l'exercice			
Dotations			398
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>			<b>3.008</b>

## Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises

Nom et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	directement		filiales	comptes annuels arrêtés au	capitaux propres	résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros	
<b>KBC Ancora SA</b> Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	39.992.822	51,08	0,0	30.06.2020	2.805.736.698	60.848.175
<b>KBC Groupe SA</b> (consolidé) Havenlaan 2 1080 Brussel - Belgique 0403.227.515	11.127.166	2,67	18,60	31.12.2020	20.029.811.319	1.440.182.027
<b>BRS Microfinance Coop SC</b> Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	43,26	0,0	31.12.2019	22.748.313	287.148

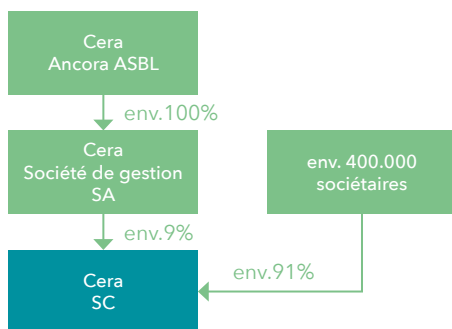
## Placements de trésorerie : autres placements

	2020	2019
<b>Autres placements de trésorerie</b>		
Actions		69
Valeur comptable augmentée du montant non appelé		69

## État de l'apport et de la structure de l'actionnariat

	Montants	Nombre de parts
Apport		
Disponible au terme de l'exercice précédent	589.756.429	
Disponible au terme de l'exercice	609.588.423	
Indisponible au terme de l'exercice précédent	36.500.000	
Indisponible au terme de l'exercice	36.500.000	
Fonds propres apportés par les sociétaires		
En espèces	646.088.423	
Mutations de l'exercice		
Parts B	-1.223.148	
Parts D	-1.882.107	
Parts E	22.937.250	
Parts nominatives		23.575.734

## Structure de l'actionnariat



## État des dettes

2020

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	258.758
Autres dettes salariales et sociales	1.529.772

## Résultats d'exploitation

	2020	2019
<b>Produits d'exploitation</b>		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages sociétaires	7.604.077	6.010.780
Autres	45.102	57.683
Ventilation par marché géographique		
Belgique	7.649.178	6.068.463
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	1.578	2.092

	2020	2019
<b>Charges d'exploitation</b>		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	44	45
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	41,5	43,0
Nombre d'heures effectivement prestées	62.092	65.906
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	4.688.968	4.757.542
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.266.051	1.204.889
Primes patronales pour assurances extralégales	675.132	658.434
Autres frais de personnel	185.449	205.917
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes d'exploitation	80.344	19.721
Autres	35.361	57.333

## Résultats financiers

	2020	2019
<b>Produits financiers récurrents</b>		
Subsides octroyés par les pouvoirs publics, imputés sur le compte de résultats		
Subsides en capital	16.257	16.257
Ventilation des autres produits financiers		
Différences de change réalisées		28
<b>Charges financières récurrentes</b>		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	69	179
Reprises		495.787
Ventilation des autres charges financières		
Résultats de la conversion de devises	26	

## Produits et charges exceptionnels par leur envergure ou leur fréquence

	2020	2019
<b>Produits non récurrents</b>		
	4.062.891	5.304.811
Produits d'exploitation non récurrents	3.122	409
Reprise d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	3.122	409
Produits financiers non récurrents	4.059.769	5.304.402
Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	4.054.809	5.300.324
Autres produits financiers non récurrents	4.960	4.078
<b>Charges non récurrentes</b>		
	4.054.808	5.300.324
Charges financières non récurrentes	4.054.808	5.300.324
Moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières	4.054.808	5.300.324

## Impôts et taxes

	2020
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	
	5.006
Impôts et précomptes dus ou versés	10.000
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	4.994

	2020	2019
<b>Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers</b>		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À l'entreprise (déductibles)	1.165.624	852.315
Par l'entreprise	1.043.161	908.528
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	1.990.322	1.882.138
Précompte mobilier	5.988.200	5.409.040

## Droits et engagements hors bilan

2020

Montant, nature et forme des litiges en cours importants et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	2.748.189

### Régime complémentaire de pension de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance complémentaire pension ou survie est souscrite au profit des membres du personnel.

### Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

### Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises associées et entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	
	2020	2019	2020	2019
Immobilisations financières	1.341.759.190	1.356.015.725	388.031.337	388.031.337
Participations	1.341.759.190	1.356.015.725	388.031.337	388.031.337
Créances				296
À un an au plus				296
Dettes			157.502	274.630
À un an au plus			157.502	274.630
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières		125.900.378		
Réalisation d'actifs immobilisés				
Moins-values réalisées	4.054.808	5.300.324		

### Transactions avec parties liées en dehors des conditions normales du marché

2020

Mention de telles transactions si elles ont un caractère significatif, avec mention du montant de ces transactions, de la nature de la relation avec la partie liée, ainsi que d'autres informations sur les transactions nécessaires à l'obtention d'un aperçu de la situation financière de la société.	Néant
---	-------

### Relations financières

2020

Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	69.360
Émoluments d'autres missions d'audit par le commissaire	5.000

### Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés ainsi qu'un rapport annuel consolidé.

### Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (abrogeant l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2.500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20% par an.

### Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, frais supplémentaires directement attribuables inclus.

Les pourcentages d'amortissement sont calculés sur la base de la durée de vie économique escomptée et amortis linéairement.

La durée d'amortissement des bâtiments est en principe fixée à 33 ans.

Toutes les immobilisations corporelles sont amorties prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif devient utilisable. Les frais accessoires sont amortis sur la durée de vie de l'actif.

En cas de vente d'immobilisations corporelles, les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sont immédiatement intégré(e)s dans le résultat.

En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation, une réduction de valeur est actée.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique visant à permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires liés à l'acquisition de titres sont immédiatement pris en résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société (appréciées par le Conseil d'Administration) le justifient. Si le Conseil d'Administration estime indiqué de constituer/reprendre des réductions de valeur, la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe selon les normes IFRS est en principe prise comme référence.

### Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées lorsque le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.



### **Placements de trésorerie**

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

### **Valeurs disponibles**

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

### **Apport et réserves**

L'apport et les réserves sont évalués à leur valeur nominale.

### **Subsides en capital**

Les subsides en capital sont actés à leur valeur nominale, diminuée des amortissements cumulés. Ils sont amortis prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif sur lequel ils portent devient utilisable, au même pourcentage d'amortissement que ledit actif.

### **Autres éléments de l'actif et du passif**

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.

### **Autres renseignements à mentionner**

L'actif de Cera se compose essentiellement d'une participation directe et d'une participation indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

Conformément à la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020 limitant les distributions de dividendes, KBC Groupe a annoncé le 11 février 2021 qu'il proposerait à son Assemblée Générale de mai 2021 un dividende brut de 0,44 euro par action pour l'exercice 2020, payable en mai 2021.

En outre, le Conseil d'Administration de KBC Groupe a l'intention de distribuer au quatrième trimestre de 2021 un dividende brut supplémentaire de 2 euros par action pour l'exercice 2020. La décision finale à cet égard dépend de la levée des restrictions de dividendes par la BCE.

Le 11 février 2021 également, KBC Groupe a annoncé qu'à partir de 2021, sa politique de dividende comprendrait un ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé de l'exercice, dont un dividende intérimaire de 1 euro par action qui sera distribué en novembre. En plus du ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé, l'ensemble du capital qui dépasse la position de capital de référence (un ratio common equity fully loaded pré-Bâle IV de 14,5%) plus le management buffer de 1% entrera en ligne de compte pour la distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'Administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de la publication des résultats pour l'ensemble de l'année.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90% du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

L'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur les résultats de Cera en 2021 sera probablement limité. L'ampleur de cet impact dépend notamment de la décision finale de la BCE de lever les restrictions de dividende.

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 305,1 millions d'euros.

## Bilan social

Numéro de la commission paritaire à laquelle ressortit l'entreprise : 200

### État des effectifs

#### Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Nombre moyen de travailleurs	<b>33</b>	<b>12</b>	<b>41,5</b>	<b>43,0 (ETP)</b>
<i>Hommes</i>	23	3	24,9	24,9 (ETP)
<i>Femmes</i>	10	9	16,6	18,1 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	51.243	10.849	62.092	65.906 (T)
<i>Hommes</i>	35.715	2.405	38.120	41.165 (T)
<i>Femmes</i>	15.528	8.444	23.972	24.741 (T)
Frais de personnel (en euros)	5.672.007	1.143.593	6.815.600	6.826.782 (T)
<i>Hommes</i>	4.409.335	317.891	4.727.227	4.750.871 (T)
<i>Femmes</i>	1.262.671	825.702	2.088.373	2.075.912 (T)
	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>		
<b>À la date de clôture de l'exercice</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	<b>2020 (ETP)</b>	
Nombre de travailleurs	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>41,7</b>	
Par type de contrat de travail				
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	34	10	41,7	
Selon le sexe et le niveau d'études				
<i>Hommes</i>	22	3	24,4	
Enseignement secondaire	3		3	
Enseignement supérieur non universitaire	1	1	1,8	
Enseignement universitaire	18	2	19,6	
<i>Femmes</i>	12	7	17,3	
Enseignement secondaire	1	1	1,5	
Enseignement supérieur non universitaire	5	4	8,1	
Enseignement universitaire	6	2	7,7	
Selon la catégorie professionnelle				
<i>Direction</i>	3		3	
<i>Employés</i>	31	10	38,7	

### Évolution des effectifs au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total, en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel pendant l'exercice	3	1	3,8
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	3	1	3,8
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	4	1	4,7
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	4	1	4,7
Par motif de fin de contrat			
<i>Pension</i>			
<i>Remerciement</i>			
<i>Autre motif</i>	4	1	4,7

### Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des initiatives de formation formelles destinées aux travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	11	7
Nombre d'heures de formation suivies	67	57
Coût net pour l'entreprise en euros	10.874	6.576
dont coût brut directement lié à la formation	11.444	7.171
dont interventions perçues (à déduire)	570	595







0:50

# Commentaire des comptes annuels

## Bilan

À la clôture de l'exercice 2020, le total bilantaire s'établit à 2.062,0 millions d'euros, soit une baisse de 44,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019. Ce mouvement résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif, dont les principales sont commentées ci-après.

## Immobilisations

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 26,2 millions d'euros, comprennent principalement :

- des terrains et constructions, pour 23,7 millions d'euros : il s'agit essentiellement des bureaux de Cera et d'emplacements de stationnement dans le centre de Leuven ;
- des œuvres d'art, pour 1,8 million d'euros ;
- du mobilier et matériel roulant, pour 0,7 million d'euros ;
- de l'équipement, pour un montant total de 0,1 million d'euros.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable : 1.730,0 millions d'euros) constituent la majeure partie (environ 84%) de l'actif et se composent presque exclusivement des participations stratégiques dans KBC Groupe et dans KBC Ancora.

## Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

### Informations générales

Pour les immobilisations financières - lesquelles se composent essentiellement, dans le cas de Cera, d'actions KBC Groupe et d'actions KBC Ancora -, des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Ces réductions de valeur sont reprises par la suite si elles excèdent, au terme de l'exercice, le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des réductions de valeur précédemment actées.

### Constitution de réductions de valeur au 31 décembre 2008

Au printemps 2009, le Conseil d'Administration a estimé, au vu des effets de la crise financière, qu'il y avait moins-value ou dépréciation durable des actions KBC Groupe et des actions KBC Ancora détenues, et qu'il convenait par conséquent d'acter une réduction de valeur sur ces actions. Pour la constitution des réductions de valeur, le Conseil d'Administration a pris comme repère objectif la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe. Le fait que Cera détienne sa participation dans KBC Groupe (directement et indirectement) dans un objectif d'ancrage à long terme a constitué dans ce contexte un argument de poids. Au 31.12.2008, cette valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 31,50 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Groupe a par conséquent été ramenée à 31,50 euros par action<sup>1</sup>. Une réduction de valeur de 106,4 millions d'euros a été actée dans ce contexte. La vente d'un certain nombre d'actions KBC Groupe au cours de l'année 2013 a déjà permis de reprendre 65,9 millions d'euros de réductions de valeur.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora a été ramenée de 44,98 euros à 25,635 euros par action<sup>2</sup>, ce qui coïncide avec la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente au 31.12.2008 (au niveau de KBC Groupe).

---

<sup>1</sup> La souscription, en décembre 2012, de 3,1 millions d'actions KBC Groupe a entraîné une diminution de la valeur comptable nette moyenne pondérée des actions KBC Groupe à 30,36 euros par action.

<sup>2</sup> À la suite de l'achat, en 2009, de 330.879 actions KBC Ancora, la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme a baissé à 25,36 euros par action.



À cette date, chaque action KBC Ancora représentait en effet au niveau sous-jacent 1,05 action KBC Groupe et une dette de 7,44 euros (25,635 euros = 31,50 euros x 1,05 - 7,44 euros).

Une réduction de valeur de 921,7 millions d'euros a par conséquent été actée.

#### Reprise (partielle) des réductions de valeur au 31 décembre 2016

Le Conseil d'Administration a estimé que les évolutions positives au niveau de KBC Groupe requéraient une réévaluation des réductions de valeur actées au 31.12.2008.

Par souci de cohérence, il a été décidé d'utiliser le même critère que celui adopté lors de la constitution des réductions de valeur, à savoir la valeur comptable en capitaux propres (sous-jacente) par action KBC Groupe. Au 31.12.2016, celle-ci s'élevait à 38,14 euros par action KBC Groupe.

Au 31.12.2016, la valeur comptable moyenne pondérée initiale des actions KBC Groupe détenues par Cera s'établissait à 34,00 euros par action.

La valeur comptable nette de ces actions KBC Groupe représentait 30,36 euros par action.

La valeur comptable en capitaux propres de KBC Groupe étant au 31.12.2016 supérieure à la valeur comptable initiale, la réduction de valeur a été reprise dans son intégralité, de sorte que la valeur comptable correspond à nouveau à la valeur comptable moyenne initiale de 34,00 euros par action KBC Groupe. La valeur comptable nette des actions KBC Ancora détenues par Cera au 31.12.2016 s'élevait à :

- 25,36 euros par action pour les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 25,635 euros par action pour les actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Au 31.12.2016, la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente (au niveau de KBC Groupe) s'élevait à 33,55 euros par action KBC Ancora. Au 31.12.2016, chaque action KBC Ancora représentait, en sous-jacent, 0,99 action KBC Groupe et une dette de 4,21 euros (33,55 euros = 38,14 euros x 0,99 - 4,21 euros).

Les réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora ont été partiellement reprises fin 2016, portant la valeur comptable nette à 33,55 euros.

#### Actions KBC Groupe au 31 décembre 2020

À la date du bilan 2020, Cera détenait en portefeuille 11,1 millions d'actions KBC Groupe, soit approximativement 2,67% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 378,3 millions d'euros. La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 34,00 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition moyenne initiale.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 48,1 euros par action KBC Groupe. Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait, au 31 décembre 2020, à 57,28 euros.

#### Actions KBC Ancora au 31 décembre 2020

À la date du bilan 2020, Cera détenait en portefeuille 40,0 millions d'actions KBC Ancora, soit approximativement 51,08% du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation. La valeur comptable des ces actions s'élève à 33,55 euros par action KBC Ancora. La valeur comptable totale de participation s'élève à 1.341,8 millions d'euros.

Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

- 24,5 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 821,2 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 15,5 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 520,5 millions d'euros) destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D, est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	3.693.993
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	<u>          x 4,2</u>
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	15.514.771

À la date du bilan, la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspondait à 0,99 fois le cours de l'action KBC Groupe, déduction faite des dettes nettes par action (3,71 euros). Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe au 31 décembre 2020 (57,28 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 53,00 euros.

La valeur comptable en capitaux propres sous-jacente d'une action KBC Ancora atteignait, à la date du bilan, 43,91 euros (= valeur comptable en capitaux propres d'une action KBC Groupe x 0,99 diminuée de la dette nette par action KBC Ancora = 48,1 euros x 0,99 - 3,71 euros). Le cours de clôture de l'action KBC Ancora s'établissait, au 31 décembre 2020, à 34,98 euros.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a estimé qu'au 31 décembre 2020, il n'était pas nécessaire de procéder à une reprise des réductions de valeur (résiduelles) sur les actions KBC Ancora. La valeur comptable demeure par conséquent inchangée, à 33,55 euros par action KBC Ancora.

#### ***BRS Microfinance Coop***

Les 9.682 parts détenues dans BRS Microfinance Coop correspondent à une participation de 43,26%. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport des sociétaires coopératifs dans des organisations de microfinance actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Cette coopérative octroie à des entrepreneurs des microcrédits qui leur permettent d'exercer une activité économique.

#### ***Autres immobilisations financières***

Ces actions ont trait à des droits sociaux dans d'autres entreprises, droits qui, sans nécessairement constituer une participation, ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises (Credal et Hefboom). À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions était de 0,2 million d'euros.

## Actifs circulants

Les actifs circulants (305,8 millions d'euros) se composent principalement de valeurs disponibles (305,1 millions d'euros).

### Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent principalement les autres créances, pour 0,1 million d'euros.

### Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissaient à la date du bilan à 305,1 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et des comptes à vue.

### Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,6 million d'euros) ont principalement trait à des frais à reporter (factures reçues lors de l'exercice 2020, mais relatives aux exercices 2021 et 2022).

## Capitaux propres

### Apport

À la date du bilan, sa valeur comptable s'établissait à 646,1 millions d'euros. Sa composition et son évolution entre le 31.12.2018 et le 31.12.2020 se présentent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019	2018
Apport B	51,1	52,4	53,7
Apport C	54,5	54,5	54,5
Apport D	68,7	70,6	73,0
Apport E	471,7	448,8	426,0
<b>Total</b>	<b>646,1</b>	<b>626,3</b>	<b>607,2</b>

Le nouveau Code des sociétés et des associations introduit un certain nombre de modifications terminologiques à compter du 1er janvier 2020. Ainsi, le terme « capital » est remplacé par le terme « apport ». La « partie fixe du capital » est désormais appelée « apport indisponible » et est en outre mentionnée comme une sous-rubrique distincte au passif.

L'apport total s'élève à 646,1 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros d'apport indisponible.

Au 31.12.2020, Cera comptait 377.820 sociétaires (contre 377.491 fin 2019).

### Réserves

D'un montant de 1.387,0 millions d'euros, les réserves se composent comme suit :

	2020	2019	2018
Réserves indisponibles statutaires	3,9	3,9	3,9
Réserves disponibles	1.383,2	1.446,0	1.353,3
Pour démissions avec parts D	861,6	874,0	845,1
Réserve disponible spéciale	451,8	464,2	480,4
Réserve EDC	409,7	409,8	364,7
Réserves disponibles ordinaires	521,6	571,9	508,2
<b>Total</b>	<b>1.387,0</b>	<b>1.449,8</b>	<b>1.357,1</b>

### Réserves indisponibles statutaires

Cette réserve (3,9 millions d'euros) concerne l'ancienne réserve légale. Il n'y a eu ni ajouts, ni prélèvements.

### Réserves disponibles

Une 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par attribution d'actions KBC Ancora.

Durant l'exercice 2020, la réserve disponible spéciale a diminué, à la suite de démissions avec parts D, de 12,4 millions d'euros. À la date de clôture du bilan, le solde de la réserve disponible spéciale s'élevait à 451,8 millions d'euros.

Les sociétaires démissionnaires avec parts D ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), lequel est issu de la 'réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2020, un montant de 11,1 millions d'euros a été versé au titre d'EDC aux sociétaires démissionnant avec parts D. À la date du bilan, cet excédent atteignait (après affectation du résultat) 110,92 euros par part D. Au niveau comptable, l'on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation d'un montant de 11,1 millions d'euros à la réserve EDC.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les sociétaires démissionnant avec parts D s'établissait à 409,7 millions d'euros, ce qui correspond à un EDC de 110,92 euros par part D (pour les 3.693.993 parts D en circulation à la date du bilan).

La 'réserve disponible ordinaire' diminue de 50,3 millions d'euros (à 521,6 millions d'euros) à la suite, principalement, de l'affectation de la perte de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et l'évolution de la réserve EDC.

	Solde 2020	2020		Solde 2019
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	110,92		+2,95	107,97
Réserve EDC (en millions d'euros)	409,7	-11,1	+11,1	409,8
Nombre de parts D en circulation	3.693.993			3.795.236

### Subsides en capital

Il s'agit des subsides octroyés par les pouvoirs publics dans le cadre de la restauration des bâtiments de Leuven. Ces subsides sont amortis prorata temporis selon le même pourcentage que les bâtiments restaurés. À la date du bilan, leur valeur comptable s'établissait à 0,5 million d'euros.

## Dettes

Les dettes s'élevèrent à 28,4 millions d'euros, soit une baisse de 1,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

### Dettes à un an au plus

#### *Dettes commerciales*

Les dettes commerciales se chiffrent à 3,3 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (1,0 million d'euros) ainsi que d'estimations de factures non encore reçues, portant sur les exercices précédents (2,3 millions d'euros).

#### *Dettes fiscales, salariales et sociales*

Les dettes fiscales, salariales et sociales (1,8 million d'euros) ont trait, d'une part, au précompte professionnel restant dû et portant sur les salaires de décembre 2020 (0,3 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatifs à l'exercice 2020, qui seront versés au cours du prochain exercice (1,5 million d'euros).

#### *Autres dettes*

Les autres dettes (22,8 millions d'euros) sont principalement constituées :

- du dividende coopératif de 3% à payer au titre de l'exercice 2020 (19,0 millions d'euros) ;
- des dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, payables dans le futur (3,7 millions d'euros) ;
- des dividendes du passé non encore distribués (0,1 million d'euros).

#### *Comptes de régularisation*

Les comptes de régularisation (0,4 million d'euros) ont essentiellement trait à des produits à reporter (produits perçus lors des exercices précédents, mais portant sur les exercices suivants).

## Compte de résultats

La perte à affecter de l'exercice s'élève à 20,2 millions d'euros. Soit la différence entre 14,1 millions d'euros de produits et 34,3 millions d'euros de charges. Les principaux produits et charges sont détaillés ci-après.

### Produits

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus provient en principe de ses participations. En 2020, KBC Groupe et KBC Ancora n'ont toutefois pas pu appliquer leur politique de dividende habituelle en raison des restrictions de dividende imposées par la BCE à la suite de la pandémie de COVID-19.

Ses produits sont donc principalement issus :

#### Produits des prestations de services

Les produits des prestations de services (7,6 millions d'euros) proviennent en majeure partie de l'imputation aux sociétaires d'une partie du coût des produits et services proposés par le biais des magazines CeraSelect et ENJOY ainsi que du site Internet.

#### Autres produits courants

Les autres produits courants (2,3 millions d'euros) ont trait, d'une part, aux produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (1,7 million d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clés d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues, au besoin, chaque année. D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices précédents (0,3 million d'euros), d'autres produits d'exploitation (0,1 million d'euros) et de contributions de partenaires externes dans le cadre de la contribution sociétale (0,2 million d'euros).

#### Reprise de réductions de valeur

La reprise de réductions de valeur représente 4,1 millions d'euros.

La reprise de réductions de valeur sur actions KBC Ancora à la suite de démissions avec parts D (424.934 unités en 2020) constitue un montant de 4,1 millions d'euros. De par l'apport (au 31.12.2008) et la reprise partielle (au 31.12.2016) de réductions de valeur, la valeur comptable par action KBC Ancora s'élève à 33,55 euros. Tout sociétaire sortant avec parts D perçoit 4,2 actions KBC Ancora pour une part D et la réduction de valeur résiduelle actée sur ces actions doit être reprise dans son intégralité. Parallèlement, des moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières d'un montant identique sont actées (4,1 millions d'euros). Les démissions avec parts D n'ont par conséquent aucune incidence sur le résultat de Cera (voir également 'Charges').

## Charges

### Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (22,2 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- Les charges de fonctionnement (4,0 millions d'euros) : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à l'infrastructure logistique et informatique, via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, aux honoraires d'avocats, aux frais généraux liés au bâtiment, au site Internet, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance responsabilité des administrateurs.
- L'administration du capital et des sociétaires (1,5 million d'euros) : ces charges se composent principalement des rémunérations qui sont payées aux banques-guichets (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de sociétaires (1,1 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,2 million d'euros).
- Les avantages sociétaires (10,1 millions d'euros) : il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les sociétaires, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des sociétaires se chiffre à 7,6 millions d'euros (voir 'Produits').
- Cera 2025 (0,3 million d'euros) : cette rubrique comprend les frais liés au projet stratégique Cera 2025.
- Contribution sociétale (4,4 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct accordé par Cera à des projets sociétaux d'envergure régionale, suprarégionale, nationale et internationale. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons le lecteur au site Internet de Cera.
- Communication (2,0 millions d'euros) : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vers les sociétaires et les tiers intéressés. Elle comprend notamment le coût des magazines CeraScoop, CeraSelect, ENGAGE et ENJOY, de l'Assemblée Générale annuelle, de la structure de participation et des campagnes relatives aux émissions.

### Frais de personnel

À la date de clôture du bilan, Cera occupait 44 personnes ou 41,7 équivalents temps plein. D'un montant de 6,8 millions d'euros, les charges de personnel se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations : 4,7 millions d'euros
- ONSS employeur : 1,3 millions d'euros
- assurance de groupe : 0,7 million d'euros ;
- charges diverses de personnel : 0,2 million d'euros.

L'on entend principalement par 'rémunérations' le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13e mois et les avantages de toute nature. Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- l'intervention de l'employeur dans les titres-repas ;
- divers frais propres à l'employeur ;
- l'assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous renvoyons le lecteur au bilan social.

### Amortissements

Des amortissements, d'un montant de 1,0 million d'euros, ont été actés sur les immobilisations corporelles. Il s'agit essentiellement d'amortissements sur les locaux de Cera, le mobilier et les emplacements de parking.

### Moins-values

Les moins-values à la réalisation d'immobilisations financières (4,1 millions d'euros) ont trait aux moins-values réalisées lors de la distribution en nature d'actions KBC Ancora à la suite de démissions avec parts D (voir également 'Produits' - Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières). Comme précisé ci-avant, les démissions avec parts D n'ont aucune influence sur le résultat de Cera.



## Affectation du résultat

La perte à affecter sur l'exercice s'élève à 20,2 millions d'euros. L'administrateur propose l'affectation suivante :

- rémunération de l'apport (précédemment 'capital') des sociétaires pour 19,0 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende coopératif de 3%. Le dividende est calculé, pour les différentes catégories de parts, conformément à l'article 29 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue pour le 9 juin 2021.
- dotation à la réserve EDC à concurrence de 11,1 millions d'euros.
- retrait de la réserve disponible ordinaire à concurrence de 50,3 millions d'euros.

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 1.383,2 millions d'euros et présente la composition suivante :

- réserve disponible spéciale : 451,8 millions d'euros
- réserve EDC : 409,7 millions d'euros
- réserve disponible ordinaire : 521,6 millions d'euros

## Informations complémentaires

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée.

La société n'a pas de succursales.

L'actif de Cera se compose essentiellement d'une participation directe et d'une participation indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

Conformément à la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020 limitant les distributions de dividendes, KBC Groupe a annoncé le 11 février 2021 qu'il proposerait à son Assemblée Générale de mai 2021 un dividende brut de 0,44 euro par action pour l'exercice 2020, payable en mai 2021.

En outre, le Conseil d'Administration de KBC Groupe a l'intention de distribuer au quatrième trimestre de 2021 un dividende brut supplémentaire de 2 euros par action pour l'exercice 2020. La décision finale à cet égard dépend de la levée des restrictions de dividendes par la BCE.

Le 11 février 2021 également, KBC Groupe a annoncé qu'à partir de 2021, sa politique de dividende comprendrait un ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé de l'exercice, dont un dividende intérimaire de 1 euro par action qui sera distribué en novembre. En plus du ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé, l'ensemble du capital qui dépasse la position de capital de référence (un ratio common equity fully loaded pré-Bâle IV de 14,5%) plus le management buffer de 1% entrera en ligne de compte pour la distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'Administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de la publication des résultats pour l'ensemble de l'année.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90% du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

L'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur les résultats de Cera en 2021 sera probablement limité. L'ampleur de cet impact dépend notamment de la décision finale de la BCE de lever les restrictions de dividende.

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 305,1 millions d'euros.

## Rapport du commissaire

### “Rapport du commissaire à l’assemblée générale de Cera SC sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2020

TRADUCTION LIBRE D’UN RAPPORT DE COMMISSAIRE AVEC UNE OPINION SANS RÉSERVE DONT L’ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉE EN NÉERLANDAIS

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l’assemblée générale du 8 juin 2019, conformément à la proposition de l’organe d’administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l’assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Cera SC durant 23 exercices consécutifs.

## Rapport sur les comptes annuels

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l’exercice clos le 31 décembre 2020, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats pour l’exercice clos à cette date et l’annexe. Le total du bilan s’élève à 2.062.030.704,57 EUR et le compte de résultats se solde par une perte de l’exercice de 20.181.361,52 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Fondement de l’opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d’audit (ISA) telles qu’applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d’audit approuvées par l’IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s’appliquent à l’audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l’indépendance.

Nous avons obtenu de l’organe d’administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de l’organe d’administration relatives à l’établissement des comptes annuels

L’organe d’administration est responsable de l’établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu’il estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à l’organe d’administration d’évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si l’organe d’administration a l’intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s’il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément

aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Message du président et des administrateurs délégués de Cera Société de gestion, et
  - Rapport du gérant statutaire à l'assemblée générale
- comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de les distributions décidées par l'organe d'administration du 29 mai 2020 et 19 décembre 2020 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration."

Zaventem, 30 avril 2021

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par

Kenneth Vermeire  
Réviseur d'Entreprises











# Colophon

## Cera SC

Siège : Muntstraat 1 - 3000 Leuven

Tél. 0800 623 40 - info@cera.coop - www.cera.coop

## Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)

Belgian Governance Institute (GUBERNA)

Conseil National de la Coopération



Conseil National  
de la Coopération

## Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature des précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable.

L'agrément garantit que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

## Équipe de rédaction

Jan Bergmans

Luc De Bolle

Franky Depickere

Els Lefèvre

Ann Thoelen

Kristof Van Gestel

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

## Rédaction finale et coordination

Greet Leynen

## Traduction

Languagewire - Leuven

## Correction

Gregory Kévers

## Création et adaptation infographies

Raf Berckmans

## Illustrations Infographics

Rawpixel.com - Freepik - PikiSuperstar - Rocketpixel - Macrovector - Upklyak

## Impression et finition

INNI GROUP NV - Heule



## Crédit photographique

### p. 8-9 - **Michael Dehaspe - Scouts Sint-Maarten Wilsele**

Les aliments avariés et les soirées de camp dans l'obscurité totale appartiennent au passé pour les membres des Scouts Sint-Maarten à Wilsele. Les deux chefs scouts motivés, Quinten Wouters et Lander Kennes, en avait assez des générateurs et des puits de refroidissement et étaient à la recherche d'une alternative durable pour garder la nourriture fraîche et éclairer le terrain en camp. Ils ont conçu un réfrigérateur à énergie solaire. Cera leur a apporté son soutien à cet effet.

### p. 38-39 - **Leo De Bock 'Ik, Jij, Samen MENS'**

À l'heure actuelle, environ 136.000 personnes souffrent de démence en Belgique. Et ce nombre ne cesse d'augmenter. Cera se concentre sur les points forts et les talents de ces personnes et vise une image nuancée. Pour ce faire, Cera a monté une exposition au sein de son siège à Leuven avec des photos de Leo De Bock, en collaboration avec l'Expertisecentrum Dementie Vlaanderen, la Ville de Leuven et l'Expertisecentrum Dementie Memo Leuven.

### P. 46-47 - **Tony LeDuc - Terroir.be**

Cera a mis la cohésion locale au menu de ses priorités. Pour lui donner plus de place, Cera collabore avec la plate-forme Terroir.be, qui favorise le rapprochement des consommateurs avec des artisans culinaires locaux et leurs produits gourmands dans toute la Belgique. Les sociétaires de Cera bénéficient de belles réductions sur ces délicieux produits du terroir artisanaux.

### p. 62-63 - **Vervîcoop - Vervîcoop**

À l'heure où le besoin urgent d'une consommation plus écologique se fait sentir, les supermarchés coopératifs sont en pleine expansion. La preuve en est le succès de Vervîcoop, qui a ouvert ses portes aux citoyens coopérateurs à Verviers en 2018 et a remporté le Prix de l'Économie sociale en 2019. Cera a publié en 2020 un reportage sur ce projet innovant dans le magazine ENGAGE, qui s'adresse aux jeunes sociétaires entre 16 et 35 ans.

### p. 80-81 - **Lode Goris - Conseil Consultatif National du 27 novembre 2020**

Cera a également été contrainte d'adapter son fonctionnement aux circonstances liées au coronavirus en 2020. Ce Conseil Consultatif National (CCN), qui se déroule normalement dans une salle avec près de 200 personnes de toutes les régions du pays, s'est tenu via livestream le 27 novembre 2020. De chez eux, les participants ont élu quatre nouveaux membres pour trois groupes pilotes. Bien que ce ne soit pas très modeste, nous le disons quand même : c'était un exploit.

### p. 94-95 - **Ousmane Thiongane - U-IMCEC Sénégal**

Au sein de Cera, BRS est une ASBL qui, par le biais de la microfinance et de la microassurance, contribue à améliorer la qualité de vie des entrepreneurs ruraux et des paysans dans les pays du Sud. Au Sénégal, entre autres. Le Sénégal est une démocratie stable et le pays est en plein développement. BRS offre un soutien pendant trois ans à l'U-IMCEC (Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit). Fin décembre 2019, cette institution de microfinance coopérative servait environ 174.630 clients grâce à ses 265 collaborateurs et 45 implantations.

## Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SC, Muntstraat 1, 3000 Leuven - Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0403.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais. Il peut également être téléchargé à l'adresse [www.cera.coop](http://www.cera.coop).

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais fait juridiquement foi.







## Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.  
Nous réalisons un impact positif dans la société.  
Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun - des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen - forment depuis plus de 125 ans les bases de l'entreprise coopérative de Cera.

**La coopérative Cera : profondément enracinée,  
largement ramifiée.**



**Cera SC**  
Muntstraat 1, 3000 Leuven  
Tél. 0800 623 40  
info@cera.coop | www.cera.coop